Trimestriel | Janvier 2023 | 8€ | N°ISSN : 2118-2310

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

48

- **Stages de lecture labiale**
- **Culture accessible !**
- **Les organoïdes**

Nos **lecteurs** nous écrivent

Agréable surprise !

En lisant le numéro de juillet dernier, j'ai été agréablement surprise que certaines personnes se souviennent du rôle de la Fraternité Catholique des Sourds dans la création du Bucodes. La FCS aujourd'hui n'est plus une association faute de moyens financiers et humains. Il reste un petit groupe d'amis en Île-de-France et aux quatre coins de la France. Beaucoup d'entre nous sont maintenant membres de l'ARDDS. Nous perdons notre identité mais nous restons fidèles aux préceptes de Melle Desnues, fondatrice de la FCS.
F - Fraternité : Nous sommes ensemble pour accueillir, pour être bienveillants avec les autres, pour nous retrouver sans être jugés ni mis à l'écart. L'amitié nous rassemble et nous avons beaucoup de plaisir à nous retrouver.

C – Catholique ou Chrétien : Nous sommes pour la plupart de confession catholique en lien avec l'Aumônerie Catholique des Sourds (Paris 5°) mais nous accueillons également toutes les personnes sourdes ou devenues sourdes de différentes confessions.

S – Sourds : Nous faisons le maximum pour que chacun puisse communiquer. Grâce à l'ordinateur et au rétroprojecteur, chacun peut trouver l'Écoute et le Dialogue dont il a besoin. En tant que devenus sourds, sourds et malentendants, nous avons besoin de communication, d'intégration, de partage et d'écoute.
Nous avons la tristesse de vous annoncer que Madame Arlette Le Guillou est décédée en février 2022. Elle faisait partie des deux associations.

■ **Sylvaine Fuzier pour la FCS**

Réponse de la rédaction

Nous rendons hommage à Arlette le Guillou, qui a fait partie du petit groupe des pionniers qui ont créé l'ARDDS il y a plus de 50 ans. Son mari, Jo était le créateur du premier logo de l'association et un illustrateur fidèle de La Caravelle.

La permanence téléphonique

Elle existe depuis décembre 2018, à l'initiative de la section ARDDS IdF. Le départ a été encourageant et les appels n'ont cessé de croître.
Au fil du temps, on a pu trouver le numéro dans différents endroits : MDPH, cabinet de certains ORL, Généralistes, Hôpitaux et voire dans certains Ehpad ! Les appels venaient aussi de province, de l'étranger. Le Ministère de la Justice, La Préfecture de Police, l'Administration des Douanes, nous ont aussi appelés ! Le succès de ce service est indéniable ! En 2021 nous avons reçu 89 appels, soit 19h30 d'écoute et en 2022, 134 appels soit 39h15 d'écoute.

Pour les personnes malentendantes, implantées, appareillées ou pas, ce numéro est comparable à une bouée de sauvetage qu'on jette en mers aux naufragés. N'hésitez à la saisir, vous y serez toujours bien accueillis, écoutés attentivement. Car c'est le début d'une chaîne de solidarité, puisque votre question sera transmise à la personne ou à l'association qui pourra vous aider ou vous répondre.

À noter : Bien des appelants n'imaginent pas que je puisse être malentendant, c'est pourtant le cas. Bien souvent, je dois leur demander de parler moins vite et de bien articuler !

Contacts et permanences : 06 87 61 39 51 tous les jours ouvrables de la semaine de 9h à 19h (sauf du 20 juillet au 20 août).
En cas d'absence laisser un message vocal ou envoyer un sms, vous serez toujours recontactés.

■ **Jean**

Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdifrance.org

La Section ARDDS IDF tiendra un stand au Salon des Séniors et attend votre visite !

6 millions de malentendants

Sommaire

Courrier des lecteurs 2

Éditorial 3

Vie associative
- La Fondation Pour l'Audition remet ses prix 4
- Le Café Littéraire de l'ANIC 5
- Les stages d'été de lecture labiale 2023 6
- « Petites oreilles, grands risques » 8
- La section Mayenne a déjà un an ! 9

Dossier
- Culture accessible ! 10
- Avignon et son Festival 11
- Culture accessible en Île-de-France 12
- Une belle aventure associative 13
- Accéder à la culture en étant malentendant 14
- Activités culturelles et témoignages 15
- Les aventures culturelles de l'ARDDS 12 17
- Keditu mène l'enquête 18

Appareillage
- Nouvel appareil auditif, que faire de l'ancien ? 20
- Appareiller gratuitement les personnes démunies malentendantes partout en France 21

Santé-Médecine
- Les organoïdes, organes miniatures pour la recherche 22

Témoignage | Reportage
- « Pour moi c'était une illusion de dire que j'étais malentendant » 24
- Bulletin d'abonnement 24

Pratique
- Dons et Legs au Bucodes SurdiFrance 26
- Don au Bucodes SurdiFrance 26
- Fiche B.A.-Ba n°35 : Assistant visuel (M.A.V) 27
- Fiche B.A.-Ba n°36 : Contacter Urgence 114 28
- SURDI Kids : La BD des sourds 29

Europe | Internationale
- Remboursement des appareils auditifs en Europe 30

Culture
- André Y Dorine 31

6 millions de malentendants
Publication trimestrielle du Bucodes SurdiFrance, réalisée en commun avec l'ARDDS. Maison Vie Associative et Citoyenne du XVIIIe - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Directeur de la publication : Yann Griset • **Rédactrice en chef :** Anne-Marie Choupin • **Rédactrices en chefs adjointes :** Aisa Cleyet-Marel, Maripaule Peysson • **Ont participé à ce numéro :** Ardds53, Alain et Yvette Bouvy, Isabelle Charlemagne, Laurence Chemin, Aisa Cleyet-Marel, Anne-Marie Choupin, Philippe Cortez, Michel Delmas, Equipe des stages, Jean-Pierre Gauyacq, Jean-Luc Ginestet-Couronne, Yann Griset, Emmanuelle Guillou, Sébastien Leroy, Maripaule Peysson, Rachel Poirier. Suzy Margueron, Nina Naudi, Patrick Parayre, Nelly Sebti, Jean-Claude Skoczylas, Claude Vajda. • **Crédit photos et dessins :** ANIC, ArddsIDF, Ardds12, Ardds53, BD Sara, Yvette Bouvy, Equipe des stages, Christian Giordano, JNA, Maripaule Peysson, Rachel Poirier, Nelly Sebti, Gonzalo-Jerez. • **Couverture** : Antoine Pelloux. • **Mise en page et impression :** Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél. : 0140 930 302 - www.lmdc.net • Ce numéro a été imprimé et façonné en Île-de-France à 2000 exemplaires sur un papier éco-certifié issus de forêts gérées durablement et de sources contrôlées PEFC • **Commission paritaire :** 0626 G 84996 • **ISSN :** 2118-2310

Éditorial

Illuminer ou enluminer ? Une illusion ?

En cette période de fêtes, nous recevons de nombreux messages colorés, agrémentés de photos plus ou moins artistiques avec des vœux pour la nouvelle année. Nous ne prônerons pas la sobriété, car la vie d'un malentendant ou sourd est par essence sobre ; sobre en sorties culturelles, sobre en repas partagés, sobre en contact social.

Pour 2023, nous aimerions que vous puissiez enluminer, voire illuminer votre quotidien. Vous pouvez vous enrichir en découvrant la beauté d'un roman, d'une œuvre d'art, d'une balade en nature. Cette expérience intériorisée deviendra un médaillon auquel vous penserez pendant vos moments de découragement, de doute, de détresse. Ce sera une enluminure précieuse dans le parchemin de votre vie. Vous pouvez choisir d'illuminer votre vie et celle des autres en les faisant profiter de votre présence bienveillante et patiente. Vous donnerez mais vous recevrez tant en retour.

Dans le dossier de ce mois de janvier, vous découvrirez que la culture peut être accessible aux malentendants, qu'il existe des pièces de théâtre sans aucune parole. Dans le témoignage de Christian, magicien sourd, recueilli par Nina, une nouvelle et jeune rédactrice, il dit : *« quel que soit le métier, quelle que soit la motivation, quelle que soit notre envie il faut toujours essayer d'aller au bout de nos envies, au bout de nos motivations même avec un handicap »*.

Toute l'équipe de la rédaction vous souhaite une année nouvelle riche en expériences et en émotions.

La Rédaction

Prochain dossier

Nous saluons la mobilisation des associations sur le thème du dossier, quelle richesse ! Nous n'avons pu inclure tous les articles reçus, à notre grand regret.

Nous les sollicitons à nouveau, avec espoir, pour le prochain dossier dont le thème est **le bruit !** C'est un sujet sensible pour les malentendants qui alertent sur ses nuisances et œuvrent pour la limitation des décibels !

La Fondation pour l'Audition remet ses prix

Comme tous les ans, la Fondation pour l'Audition a remis ses prix à des lauréats qui ont à cœur de faire évoluer la société et la science.

Cette nouvelle soirée annuelle exceptionnelle a regroupé l'ensemble des personnalités du monde de l'audition - Associations, Politiques, Professionnels, Scientifiques.

Changer le regard de la société

Comme entrée en matière, la Fondation, représentée par Denis Le Squer, et le président du CNCPH, Jérémie Boroy, nous ont présenté le Livre Blanc de la fondation. Ce Livre Blanc, sorti début 2022, structuré en deux grandes thématiques, propose dix mesures simples et détaillées sur l'audition et les surdités pour agir notamment sur la préservation du capital auditif de chacun et l'amélioration du quotidien des sept millions de personnes sourdes ou malentendantes en France.

La Fondation pour l'Audition souhaite obtenir des engagements concrets pour faire évoluer le visage de la société. Les enjeux de santé et d'inclusion doivent être au cœur des débats publics et politiques à venir.
À ce titre, la Fondation a annoncé le travail conjoint avec les associations dont le Bucodes SurdiFrance autour de l'amélioration de la prise en charge de 100 % santé et de la prévention auditive.

Faire grandir la société

La Fondation récompense les projets visant à favoriser l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes. Sous la houlette de Fabien Galthié, sélectionneur de l'équipe de France de rugby, trois prix ont été remis dans la catégorie Inclusion Surdités. Ces Prix viennent ainsi récompenser et valoriser des initiatives inspirantes, des innovations, des solutions pratiques ou bien encore des démarches au service de l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes à tous les âges et dans toutes les situations de la vie.

Faire évoluer la science

Comme tous les ans, la Fondation remet trois prix, à des chercheurs et des cliniciens, pour leurs travaux concernant l'audition.

Les prix Émergence Scientifique ont été remis à l'ORL parisienne Ghizlène Lahlou (Pitié-Salpêtrière et Institut de l'audition) pour la recherche clinique et au chercheur marseillais Benjamin Morillon (Institut des neurosciences des systèmes) pour la recherche fondamentale. Les travaux de la première portent sur la surdité génétique et la thérapie génique notamment, quand ceux du second visent à comprendre le traitement asymétrique par le cerveau de la parole et de la musique en particulier.

Quant au Grand prix scientifique, il a été remis au Pr Charles Liberman, de la Harvard Medical School, dirigeant retraité des laboratoires Eaton-Peabody. Il a été récompensé pour ses travaux pionniers sur le fonctionnement des fibres du nerf auditif.

Le Messageur fête ses 10 ans à Paris

Le Messageur, partenaire de longue date de la fédération, a organisé une soirée qui a retracé les 10 ans de cette SCOP née dans la Manche et lancée par l'association locale, l'ADSM Surdi 50.

Pour cela, quoi de mieux qu'un film ***Poésie de l'expérimentation*** : « *ce qui a fait du Messageur un laboratoire d'accessibilité et de coopération, raconté par ses protagonistes des débuts* » ?

C'est une véritable rétrospective, un récit d'aventure de ces pionniers de l'accessibilité pour la communication des personnes malentendantes, mêlant témoignages spontanés et images d'archives donnant à voir dix ans de coopération, d'innovation et de coopération.

C'est autour de ses bénéficiaires, entreprises et malentendants, d'un de ses fondateurs Jean-Luc Le Goaller, du directeur de l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest Loïc Julien, et du responsable formation de traducteur, Sylvain Caschelin, que s'est tenue la table ronde après la diffusion de ce film afin de montrer ce qui fait l'ADN de cette entreprise militante.
Car, sous l'innovation, sous le métier d'interprète de l'écrit, sous les prestations d'adaptation de poste de travail, sous la construction en SCOP, c'est un ensemble de valeurs et d'idéaux qui placent le malentendant au sein de toutes les décisions du Messageur.

Pour en savoir plus ou regarder la vidéo Poésie de l'expérimentation :
https://www.lemessageur.com/

Yann Griset,
Président du Bucodes SurdiFrance

Le Café Littéraire de l'ANIC

Nos associations ont le goût du partage ; partage d'expériences, d'informations, de sorties et pourquoi pas de lectures !

Café littéraire en intérieur

L'ANIC (Association Nationale des Implants Cochléaires, anciennement AIFIC) organise régulièrement des Cafés Littéraires. Un des buts de l'association est d'amener les implantés cochléaires à sortir de chez eux, à rencontrer d'autres personnes, à développer des liens sociaux pour éviter l'isolement qui affecte trop souvent sourds et malentendants. Dans ce cadre, l'ANIC propose diverses activités : café littéraire, visites de musées et d'expositions, repas conviviaux, permanences à l'hôpital, rencontres à l'IFIC entre implantés.

Le fonctionnement du Café Littéraire est simple : apporter un livre bien apprécié qu'il soit de littérature ancienne ou contemporaine, française ou étrangère, afin de le présenter et de faire partager son enthousiasme aux autres. Et parfois un bref extrait est lu. Après les échanges s'engagent librement sur l'auteur, le sujet ou l'époque dans une ambiance très conviviale autour d'un café et de petits gâteaux.

À l'usage, quelques points sont apparus importants pour son bon fonctionnement.

Tous les participants sont implantés et doivent respecter à peu près la règle de ne parler qu'un seul à la fois. Chacun peut ainsi s'exprimer à sa manière sans être interrompu, sans avoir à couvrir des conversations annexes et en étant sûr d'être compris par les autres. La limitation des réunions à 8-10 participants joue aussi un rôle, ainsi que le choix de la salle. Nous avons la chance de pouvoir profiter d'une salle, prêtée par la Fondation pour l'Audition, à l'acoustique excellente. Un tirage au sort détermine l'ordre des prises de parole.

Initialement, les discussions se faisaient autour d'un livre unique, lu par tous. Mais les participants n'ont pas les mêmes goûts ni les mêmes habitudes de lecture. Le fonctionnement a basculé vers un mode plus souple où chacun présente son choix. Cela permet à l'intervenant de s'exprimer sur un ouvrage qu'il aime et d'ouvrir le panel de lecture aux autres. Les quelques prêts de livres entre intervenants à l'issue des Cafés montrent le succès de cette pratique.

L'épidémie de Covid et le confinement ont frappé durement le fonctionnement du Café Littéraire. Il a alors confirmé sa bonne capacité de résistance en passant en visioconférence, car le besoin de contacts sociaux se faisait alors fortement sentir. Mais cela fut au prix d'une perte de participants de l'ordre de 40%, due aux difficultés d'audition ou de maîtrise de l'outil informatique. Une réunion en extérieur aux Tuileries a été organisée à cette époque, limitant les risques de contamination ; le succès de se rencontrer au soleil devrait amener des suites, même hors épidémie !

La formule du Café Littéraire bénéficie d'un bon succès depuis sa création en 2008. Au fil des années s'est constitué un groupe d'amis heureux de se retrouver régulièrement, au-delà du plaisir de partager ses lectures.

En extérieur

Plus de détails sur les sorties culturelles de l'ANIC, en particulier des comptes rendus des divers évènements, peuvent être trouvés sur son site internet : https://www.association-anic.fr

Jean-Pierre Gauyacq

Les stages d'été de lecture labiale 2023

Comme chaque année l'ARDDS organise deux stages, lors de la deuxième quinzaine d'août. Les sessions 2023 auront lieu à Strasbourg. La lecture labiale permet aux personnes devenues sourdes, appareillées ou implantées cochléaires, et quel que soit leur âge, d'améliorer leur intelligibilité de la parole.

Les matinées, de 9h à 12h, sont consacrées à l'initiation, l'entraînement ou l'approfondissement, à la Lecture Labiale pour les stagiaires de tous âges par des orthophonistes diplômés et spécialement formés.
Cinq ou six orthophonistes encadrent chaque semaine une soixantaine de personnes réparties suivant leur niveau (débutant, perfectionnement 1 et 2, approfondissement 1 et 2).

Dates

Semaine 1 : mercredi 16 au mercredi 23 août.
Semaine 2 : jeudi 24 au jeudi 31 août.

Lieu

Centre Culturel Saint Thomas
2, rue de la Carpe Haute - 67000 Strasbourg

Public

Personnes devenues-sourdes, malentendantes, orthophonistes, étudiants en orthophonie.

Programme

Matin (samedi et dimanche compris) : théorie et pratique de la lecture labiale avec des orthophonistes DE.
Après-midi et soirée : échanges et retours d'expériences entre stagiaires et orthophonistes, activités adaptées, excursions, conférences, etc.

Hébergement

Pension complète, en chambre individuelle ou double tout confort (avec WC-douche).

Désistement
Les personnes inscrites ne pourront obtenir le remboursement des sommes versées qu'en cas de force majeure ou si un remplaçant a été trouvé. Aucun remboursement total possible après le 1er juin 2023.

Tarifs (par semaine)

- **Pour les personnes en activité,** avec prise en charge (employeur, formation professionnelle, organismes, etc.) **1 350 €**.

S'adresser pour renseignements et devis à
stages-lecture-labiale@ardds.org

- **Pour les autres**

(Forfait formation + hébergement + activités)
en chambre individuelle : **660 €**
en chambre double : **610 €**

- **Externes**

Forfait formation seul : **350 €**

Acompte de 350 euros à verser à la réservation :
- de préférence par mail accompagné d'un virement (RIB communiqué sur demande) ;
- sinon par courrier avec chèque à l'ordre de l'ARDDS.

Solde à régler avant le 15 mai 2023.

Ces stages étant une activité associative, l'adhésion à l'ARDDS est obligatoire : par chèque séparé : 32 € adhésion et abonnement journal *6MM*, ou 17 € adhésion seule.

Vous pouvez adhérer à la section ARDDS de votre département, pour bénéficier des activités locales. Dans ce cas, merci de nous en informer.

L'équipe d'organisation des stages ARDDS

Assemblée Générale de l'ARDDS

Comme chaque année, l'Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds, tient son assemblée générale au printemps !

Elle est fixée au premier avril 2023, au 75 rue Alexandre Dumas Paris 20, à partir de 13h30.

Tous les adhérents qui le pourront, sont invités à y participer. Chacun recevra en temps utile, par courrier électronique ou postale, une invitation accompagnée des rapports d'activités et financiers, des projets et budget prévisionnel 2023.
Les documents électoraux y seront joints, car cette assemblée verra le renouvellement du Conseil d'administration élu en 2021. Onze administrateurs et leurs suppléants prendront le relais du Conseil sortant, pour l'organisation et la gestion de l'association pour les deux années à venir.

Le bureau est à la disposition des adhérents tentés par l'aventure, n'hésitez pas à le solliciter :
bureau@ardds.org
Les élections se feront par correspondance et le résultat sera annoncé à l'assemblée.

Le Bureau ARDDS

Bulletin d'inscription au stage de lecture labiale ARDDS 2023

Demande à retourner de préférence :
- **Par Mail** stages-lecture-labiale@ardds.org accompagnée d'un virement de 350 € (RIB sur demande)
- Sinon **par courrier** accompagnée d'un chèque de 350 € à l'ordre de ARDDS à l'intention de :

Bernadette Charlaine - ARDDS, Inscription stage de lecture labiale, LE BOUIX- 15200 SALINS
Joindre un règlement séparé du précédant, de 32 € pour l'adhésion avec journal *6MM* ou 17 € adhésion seule.
Pour toute information complémentaire, s'adresser à stages-lecture-labiale@ardds.org

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Mail : .....
Date de naissance : Profession : .....
Personne à contacter en cas de besoin : Nom : ..... Tél. : .....
Ancien adhérent ARDDS ? ❑ Oui ❑ Non À une section ARDDS ❑ Oui ❑ Non Laquelle ? .....
En conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) entré en vigueur le 25 mai 2018, j'autorise l'ARDDS à collecter et stocker les informations ci-dessus me concernant.
Fait à : ..... Le : ..... Signature :

Vous choisissez : ❑ Semaine 1 ❑ Semaine 2
❑ Chambre individuelle ❑ Chambre double à 2 lits
Éventuellement, nom du colocataire si chambre double : .....
Externe ❑
Avez-vous déjà suivi des séances de lecture labiale ? ❑ Oui ❑ Non
Avec la méthode Jeanne Garric ? ❑ Oui ❑ Non ❑ Je ne sais pas
Groupe de niveau de lecture labiale souhaité (cochez 1 seul choix, détails ci-dessous) : ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

1 - **Groupe d'initiation à la méthode Jeanne Garric :** s'adresse aux stagiaires n'ayant jamais participé aux groupes et/ou n'ayant jamais vu cette méthode. Présentation de la lecture labiale, compréhension des mécanismes en jeu dans la lecture labiale, reconnaître les différentes formes labiales des sons du langage oral.
2 - **Groupe perfectionnement 1 :** s'adresse aux stagiaires ayant suivi le groupe d'initiation. Reprise des différentes formes des lèvres. Travail sur des mots et des phrases.
3 - **Groupe perfectionnement 2 :** s'adresse aux stagiaires ayant suivi le groupe perfectionnement 1. Révision des différentes formes labiales. Travail des difficultés, les sosies labiaux, sur des mots, des phrases, de courts textes.
4 - **Groupes approfondissements 1 & 2 :** s'adressent aux stagiaires ayant suivi les groupes précédents et ayant une lecture labiale plus aisée. Travail de la lecture labiale à partir de matériels divers (textes, citations, dialogues…). La vitesse de la parole est progressivement accélérée.

« Petites oreilles, grands risques »

26e édition de la Journée Nationale de l'Audition

Ce jeudi 9 mars 2023, l'association JNA, organisatrice des campagnes, lancera une nouvelle alerte sur l'audition des jeunes. Elle compte sur la mobilisation des associations de malentendants pour faire passer le message, partout en France !

Dans la continuité des campagnes 2006, 2012, 2015, 2017, 2019 à 2022, l'association interpellera sur l'impact des modes de vie sur les oreilles des enfants. La récente étude parue dans le BMJ Global Health indique que un milliard de jeunes pourrait être concerné par la surdité en 2050 en raison du volume d'écoute de la musique. Or les dégâts sont probablement déjà présents et en cours. Il suffit de recueillir les témoignages de terrain pour s'en rendre compte. Alors mobilisons-nous !

> *Un milliard de jeunes pourrait être concerné par la surdité en 2050*

La JNA est un rassemblement unique au monde de plus de 2 500 acteurs de la prévention, de la santé, du monde associatif, des enseignants, des entreprises, des centres communaux d'actions sociale, des Villes pour que l'action soit une réalité concrète.

Grâce à cette communauté fortement active depuis 26 ans, des changements institutionnels se sont produits comme le 100 % santé ; le besoin d'informations sur l'audition des populations a augmenté ; le handicap sensoriel auditif est mieux considéré dans les démarches inclusives. L'association JNA œuvre pendant les campagnes et tout au long de l'année à « *l'audition pour tous et partout* ».

Jeudi 9 mars 2023 informons les parents, les enseignants, les professionnels de la petite enfance, les professionnels de la santé.
Renforçons les actions de repérage pour éviter que les troubles de l'audition non pris en charge modifient les trajectoires de vie et de santé des jeunes ; portons à la connaissance des populations les solutions existantes (solutions auditives, LSF, lecture labiale…) ; expliquons les impacts des écouteurs, casques et autres expositions sonores sur les jeunes oreilles ; motivons à ce que chacun puisse pleinement participer aux apprentissages, à la vie collective et s'y épanouir.

De nombreux outils de prévention et formats d'animation « *enfants* » sont à votre disposition sur simple demande. L'équipe peut vous aider à créer des liens au sein de la grande chaîne humaine JNA.

Bien que la Journée Nationale de l'Audition 2023 fasse un focus sur l'audition des enfants, la prévention auprès des publics adultes de tous les âges ne sera pas délaissée.

C'est ce qui motive l'équipe JNA. Elle a besoin de vous. Ils ont besoin de vous. Nous avons besoin de Nous, membres de la grande communauté en faveur de l'audition.

P.-S. : pensez à prendre des photos, à les poster sur les réseaux sociaux avec #JNA et à nous les envoyer pour le bilan de la campagne.

Des informations : journee-audition.org
Contact : sebastien.leroy@journee-audition.org

■ **Sébastien Leroy**

La section Mayenne « Lecture labiale et plus 53 » a déjà un an !

À l'occasion de cet anniversaire, nous avons tenu une assemblée pour faire le bilan de notre première année.

Une année riche d'échanges divers, de nombreuses démarches, de nombreuses rencontres, entre membres, avec des partenaires et nos donateurs.
Afin de marquer cet événement, le bureau a décidé d'inviter Vivien Laplane. Il ne restait plus qu'à trouver le lieu, puis à communiquer, communiquer et communiquer pour faire connaître sa venue, son spectacle, l'intérêt pour tous de découvrir son propos dans *« Au secours, j'ai un collègue sourd ! »* (essentiellement à destination des entendants).
Dix-neuf personnes étaient présentes : deux audioprothésistes donateurs, une journaliste radio qui nous avait reçues pour évoquer la conférence théâtralisée (Radio Fidélité), le photographe de Vivien Laplane et quinze autres personnes, dont douze membres de notre section.

Dans sa conférence théâtralisée qu'il déroule en vingt minutes environ, Vivien Laplane aborde :

- la reconnaissance RQTH (Reconnaissant Qualité Travailleur Handicapé) qui permet de demander des aménagements de poste de travail par l'AGEFIPH ou FIPHFP (l'équivalent dans la fonction publique), au choix du travailleur
- le recrutement pour la compétence
- l'accueil d'un collègue sourd/malentendant et les modalités de communication :
  - règles, a priori-préjugés quant aux comportements, aux aides : LSF (langue des signes française), LPC (langage parlé complété), sur-articulation.
  - adaptation dans le monde de l'entreprise : boucle magnétique, transcription simultanée, aménagement de temps de répit/

Suit alors un temps d'échanges, au cours duquel des questions ont été posées :

- *« la perte des sons affecte-t-elle spécifiquement les aigus ?- Non, c'est variable selon les personnes »*
- *« le fonctionnement de la boucle magnétique »*
- *« les situations les plus difficiles de la vie quotidienne : travail, transports ? Tout ce qui est bruyant ! »*
- *« En combien de temps a-t-il appris la lecture labiale ? : il n'a jamais appris, s'en est saisi « sur le tas »* !

Deux phrases de sa conférence nous paraissent importantes à retenir : *« Le fait de se rendre accessible est toujours un avantage pour l'entreprise »* et *« Ne restez pas sourd(s) à la différence ! »*.

La conférence de Vivien Laplane

L'intervention de Vivien a été appréciée par tous. Marie-Claire notre responsable l'a accueilli, hébergé et accompagné à un nouvel enregistrement radio.

Nous avons ensuite présenté notre bilan :

- Il y a un an, la création de notre section ARDDS avait pour but de proposer des ateliers de lecture labiale, des temps d'échanges et de rencontres, des réunions thématiques et d'accueillir des malentendants et devenus sourds de la Mayenne.
- Nous avons trouvé des partenaires pour notre fonctionnement financier ou pour les locaux : audioprothésistes, MDA, CPAM de la Mayenne, ville de Laval, Crédit Mutuel et nous sommes inscrits dans l'annuaire des associations de Laval.
- Nous avons mis en œuvre des ateliers de lecture labiale depuis mars 2022, une réunion d'information sur l'implantation cochléaire en avril, rencontré le délégué au handicap à la ville de Laval, participé à la présentation de la plateforme ACCEO, ainsi qu'au forum des associations de Laval !
- Parmi les projets à venir ; des temps d'échanges, la participation à la soirée du handicap surdité dans une bibliothèque, une rencontre avec une assistante sociale du CERTA d'Angers sur les aides possibles et la constitution du dossier à la MDA.

Le bilan s'est terminé par la présentation des comptes.

L'équipe de « Lecture labiale et plus 53 »

Le lien de l'émission dans laquelle nous avons pu présenter la conférence théâtralisée et l'association :
http://fidelitemayenne.fr/emissions/dossier-du-jour,
à la date du 04-11-22.

Culture accessible !

C'était un pari de proposer aux associations et aux sections de s'emparer de ce thème ! Il est réussi. Ce dossier reflète donc la vie culturelle difficilement accessible parfois, dans les grandes villes comme les petites et l'énergie déployée par les malentendants et leurs associations, pour expliquer encore leurs besoins, réclamer les équipements nécessaires, les essayer et s'émerveiller de la qualité d'écoute grâce à l'induction magnétique ! La rédaction remercie vivement les associations qui ont répondu à son appel ! Cela montre que 6MM est bien une revue nationale de tous pour tous.

Visite du Musée de la Cie des Indes à Port Louis

L'Association Oreille et Vie en collaboration avec la Directrice du musée de la Compagnie des Indes à Port Louis a organisé une visite test accessible aux sourds et malentendants en utilisant le matériel émetteur-récepteurs de l'association.

Un petit point technique en amont avec Mme Lorène Dideron, chargée des publics au musée de la Compagnie des Indes, pour expliquer le fonctionnement du dispositif, la différence entre collier et casque, le potentiomètre qui permet d'adapter le volume sonore à sa surdité etc.

Cela lui a permis, ainsi qu'à ses équipes, de tester la qualité sonore avec un casque audio, de mesurer la portée du dispositif et de constater que chacun recevait parfaitement le son même lorsqu'elle avait le dos tourné à certains participants. Cette visite a été très appréciée par les adhérents de l'association qui se sont rendus disponibles pour cette expérience de visite accessible du musée, dans d'excellentes conditions.

L'équipe d'Oreille & Vie

Oreille et Vie est toujours très active pour sensibiliser sur la déficience auditive et ce travail porte ses fruits car le musée a décidé de compléter son équipement : la billetterie est équipée d'une BIM, mais elle doit également équiper son espace boutique et investir dans un émetteur et des récepteurs pour les visites guidées.

■ Nelly Sebti
Oreille et Vie

Cinéma accessible à Ploërmel, Vannes et Lorient

Grâce à l'action de l'association sur la nécessité des films produits en VFST, Le Cinélac de Ploërmel et les Cinéville de Vannes proposent un ou deux films hebdomadaires en VFST.
Pour le Cinéville de Lorient, il s'agit d'un seul film hebdomadaire projeté à deux séances sur la semaine (le jeudi soir et le dimanche matin). Le Cinéville de Lorient nous permet de programmer les films qui nous intéressent que nous sélectionnons en amont sur le site **cinest.fr** et sur le site **cine-sens.fr**.
Par ailleurs, ce cinéma dispose de 3 salles équipées d'émetteurs, il suffit aux malentendants de demander un récepteur avec collier ou un casque à l'accueil, pour recevoir le son transmis par la BIM. Les trois sites nous adressent chaque semaine la liste des films programmés en VFST et ceux projetés dans les salles avec accessibilité, information que nous relayons sur notre site internet pour que nos adhérents puissent avoir l'information.

Avignon et son Festival

Avignon - un temps capitale européenne de la culture - est restée sourde à nos demandes de mise en accessibilité des lieux culturels ; quelques théâtres ont tenté timidement la Boucle d'induction magnétique. Le festival avec sa multiplicité de salles de spectacles, lesquelles voient se succéder de nombreuses troupes dans une même journée, restait fermé aux devenus sourds et malentendants, hormis spectacles visuels.

Vingt ans après la loi de 2005, enfin, l'accessibilité semble sur la bonne voie…

Pour le Festival, depuis 2017, l'accent a été mis sur l'accès à l'information : la présentation du programme, le site Internet accessible avec Facil'iti www.facil-iti.fr, l'accueil des publics, des professionnels, les spectacles adaptés… LSF, ACCEO, conférence de presse signée en LSF (Langue des Signes Française), vidéos sous-titrées…
Pour connaitre l'accessibilité des lieux un site https://festival-avignon.com/fr/lieux : là vous trouverez l'accès, le plan, les différentes informations pour chaque type de handicap, la programmation… Cela semble très prometteur, mais un peu moins au détail ; si on peut y trouver des spectacles dédiés en LSF, voire sous titrés, une audiodescription, l'accessibilité se résume trop souvent à des spectacles visuels pour malentendants ou musicaux pour des non- voyants !

> ***(…) les personnes handicapées que nous rencontrons, accueillons, n'attendent que ça, qu'on les considère dans leurs possibles et non dans ce qu'apparemment ils peuvent produire.***

Il est vrai que de nombreux lieux sont en extérieur, (Cour du musée Calvet, Cour de l'Université, etc.) quand d'autres sont historiques, comme la prestigieuse Cour d'honneur du Palais des Papes. Ainsi l'accessibilité pour ces lieux est cantonnée à des boucles individuelles portatives qui seront disponibles sur réservation lors de l'achat de votre billet (Cloître des Célestins, Chapelle des pénitents blancs, etc.). Accessibilité toute relative et très restreinte !

Un lieu à part : la fabric'A

De construction récente, la Fabric'A possède à demeure une BIM et est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle accueille en résidence, tout au long de l'année, des équipes artistiques qui travaillent à la préparation de leur prochaine création pour le Festival d'Avignon. Au

mois de juillet, la Fabric'A change de fonction pour devenir l'un des espaces de représentation du Festival.

Être, faire : Le Centre Ressources Théâtre Handicap

Un nom marquant dans ce milieu : Pascal Parsat qui travaille depuis bientôt vingt ans à réduire les inégalités dues au manque de lieux accessibles à tous les publics. En 1993, il a choisi de créer avec Stéphanie Sauthon la compagnie Regard' en France, une structure de création et de diffusion artistiques visant à sensibiliser les publics sur la difficulté à aller au théâtre lorsque l'on est différent, notamment lorsque l'on souffre d'un handicap.

Un espace ouvert à tous, accessible à chacun

Ainsi, en 2004, il crée O Clair de la Lune, devenue par la suite Acte 21, première école de théâtre ouverte à tous les publics, dont les cours sont accessibles à tous, personnes en situation de handicap ou non. Là, chacun à égalité peut accéder à une simple pratique de loisir ou s'engager dans une formation professionnelle.

En 2010 le Centre Ressources Théâtre Handicap voit le jour : un espace ouvert à tous, accessible à chacun, qui s'adapte à chaque situation et s'attache à créer des liens entre *« ceux qui ont des besoins à prendre en compte et ceux qui ont besoin de se rendre compte. »*
« Ici, nous ne demandons pas aux gens s'ils ont des handicaps, mais s'ils ont des besoins. » Toute sa réflexion artistique repose sur la difficulté à être différent et sur tous les bienfaits qui découlent de cette prise de conscience, de cette acceptation.

Maripaule Peysson

Culture accessible en Île-de-France

Parisiens et Franciliens ont la chance d'avoir une offre culturelle digne de la capitale ! Nos musées ont une réputation internationale, dont nous bénéficions.

Nous pouvons lister ainsi trente-six institutions culturelles d'Ile de France, qui grâce au formidable travail relationnel de l'équipe des sorties de l'ARDDS-IdF sont devenues au fil des ans, accessibles aux malentendants. Cette liste s'allonge régulièrement de nouveaux lieux lorsqu'ils sont (enfin !) équipés de matériels nous permettant cette accessibilité tant recherchée. Récemment ce sont le Musée de la Libération-Jean Moulin, le Musée de l'Armée aux Invalides, ou Carnavalet, qui nous ont conviés à tester, avec succès, leurs nouveaux équipements de BIM portatives.

Visite guidée au Musée Pompidou

Mais au-delà de l'aspect purement matériel, nous avons l'immense privilège, de visiter les collections, dans des conditions exceptionnelles. Il aura fallu attendre d'être presque sourd pour pénétrer dans le musée d'Orsay un lundi, jour de fermeture au public, et pouvoir traverser seuls les champs de coquelicots de Monet, se découvrir devant l'enterrement à Ornans de Courbet ou saluer le portrait de l'artiste de Van Gogh. Et que dire de l'exposition Morozov à la Fondation Vuitton que notre petit groupe a pu apprécier seul dans les vastes espaces de ce magnifique bâtiment, là encore, une heure avant l'arrivée de la foule, accompagnés que nous étions d'une guide passionnante. D'autres musées ou espaces culturels nous réservent ainsi des plages horaires qui pourraient nous faire oublier notre handicap. Il est donc bon d'en savourer les avantages, parce que n'avoir, à l'Orangerie, les Nymphéas de Monet que pour soi, « *is an expérience* » comme diraient nos voisins anglais.

L'accessibilité nous est également proposée dans un certain nombre de théâtres tels que la Comédie Française, le Théâtre de l'Odéon ou l'Opéra-Comique qui offrent des sous ou sur-titrages de qualité permettant de suivre correctement le déroulement du spectacle. Et comme la lecture des sous-titres nécessite un angle de vue adapté, les places afférentes sont toujours très bien positionnées. Profitons-en !

La Région Parisienne disposant également d'un parc de salles de cinéma conséquent, il y a toujours une possibilité de voir les films étrangers en VO sous-titrés ou des films français avec sous-titres, même si ces salles sont trop rares.

Il existe d'autres vecteurs culturels que les musées, théâtres et cinémas. Ainsi les visites avec BIM ou en lecture labiale de l'atelier de Foujita, de la maison de Ravel ou de celle Caillebotte, sont encore pour nous de belles opportunités d'enrichissement.

Alors c'est vrai, dans Paris et sa région, il se passe énormément de choses et nous sommes en ce sens particulièrement privilégiés. Mais cela permet aussi de faire connaître nos difficultés à communiquer. Toutes ces visites qui sont autant de contacts déployés tous azimuts, sont le résultat d'un relationnel fort par lequel se développe cette accessibilité qui nous relie au monde.

■ **Philippe Cortez**

Témoignage

J'ai découvert les associations de malentendants en même temps que les visites guidées en lecture labiale en 2008. Sourde sévère de naissance, je suivais les visites guidées destinées aux personnes bien entendantes, avec cette impression frustrante de ne comprendre que la moitié des choses…

Dès ma première expérience d'une visite adaptée aux malentendants, j'ai été conquise, d'abord par la conférencière débutante dans cet exercice, qui se mettait en quatre pour que nous comprenions l'intégralité de ses paroles, cherchant l'endroit le mieux éclairé de la salle pour nous permettre de lire facilement sur ses lèvres, nous parlant toujours en vis-à-vis , restant à proximité du groupe, ne parlant ni trop lentement, ni trop vite, un tempo de rêve quand on n'est pas habitué à autant d'égards !

Cette année-là, j'ai suivi avec plaisir les rares visites proposées, avec l'envie de profiter au maximum de cette vie culturelle à laquelle j'aspirais depuis longtemps, et de les faire connaitre afin d'étendre l'offre de visites des autres musées.

Aujourd'hui, je participe à une cinquantaine de visites guidées adaptées aux malentendants, par an. C'est à chaque fois, une délectation !

■ **Suzy Margueron**

Une belle **aventure associative**

En 2008 Suzy découvrait avec bonheur les visites conférences en lecture labiale et s'attachait à en faire bénéficier les malentendants de l'ARDDS-IDF. C'était le début d'une belle aventure.

Au fil des ans, ce qui n'était à l'origine qu'un travail artisanal entre Suzy et Catherine et ne concernait qu'un nombre restreint de musées, était devenu une ruche industrieuse autour d'une équipe de cinq personnes avec la parution d'un agenda mensuel de deux pages, diffusé auprès des adhérents.
Cette joyeuse bande s'est attachée à obtenir des musées des visites conférences en lecture labiale. Chacune, nous n'étions que des femmes, prenait l'initiative de contacter un ou plusieurs musées pour faire connaitre les envies de nos adhérents et notre besoin quasi vital de sorties culturelles, adhérents avides de connaissances et avides de rencontres entre nous.
Petit à petit, l'équipe s'est renouvelée et a inclus des membres masculins. Elle est toujours à l'affut de nouvelles découvertes.

La recherche du bon correspondant relève d'un véritable jeu de piste : en matière d'accessibilité informatique, chaque musée a son propre site mais surtout des critères de classement différents pour un objet identique, en ce qui nous concerne le handicap auditif. Pour certains, aucune information en page d'accueil et en fouillant un peu, à la rubrique « *scolaire* » nous trouverons un interlocuteur…
Miraculeusement au Quai Branly en première page on trouve l'icône « *oreille barrée* ». Cet effort d'accessibilité sur le site lui-même est sans aucun doute dû à la présence d'un représentant de l'ARDDS au comité de pilotage accessibilité du Quai Branly.
Il faut noter que d'autres établissements font des efforts tel le musée d'Orsay qui entreprend d'améliorer son offre accessible aux personnes handicapées et crée à cet effet un groupe projet auquel nous sommes convié-es.

Dès que nous avons enfin trouvé notre interlocuteur, une nouvelle phase commence :
Lors de la première prise de contact nous soulignons l'intérêt pour les malentendants de ces sorties culturelles. Nous proposons une rencontre physique qui permet très vite de nouer une relation de compréhension et de confiance facilitant par la suite nos relations épistolaires.
Ils sont des relais efficaces et à notre écoute pour la programmation des visites ainsi que l'amélioration du confort de celles-ci, qu'il s'agisse des horaires ou de la mise à disposition de BIM, qui devient progressivement la norme dans les musées.

Après chaque visite nous les informons de l'intérêt et du déroulé de la visite. C'est l'occasion, bien sûr de manifester notre satisfaction mais aussi d'indiquer les points d'amélioration qui portent généralement sur les aspects « *techniques* » : la diction du conférencier, le bon état des BIM ou la demande de BIM si le musée n'en est toujours pas équipé.

Visite guidée au Jardin de Reuilly

Nous offrons alors nos services pour tester et recommander du matériel.
Nous avons également des échanges fructueux avec les conférencières qui apprécient ces groupes curieux et attentifs et peu nombreux. En effet pour un meilleur confort nous limitons les groupes à douze participants, quinze lorsque la demande est très forte.
Cette recherche par l'équipe des sorties pour offrir à nos adhérents une diversité de musées, nous a conduit au fil des ans de trois musées à plus de quarante aujourd'hui grâce, bien sûr, à la richesse de l'offre culturelle à Paris.
Nous sommes aussi en relation avec des théâtres qui font l'effort de proposer des pièces sous titrées avec des tarifs préférentiels et des places réservées pour une bonne visibilité des sous titres.
À notre grand regret la Comédie Française a tendance à nous proposer toujours les mêmes pièces et la visibilité des sous-titres s'est détériorée depuis l'épidémie de la Covid.

En termes de sorties culturelles mensuelles nous sommes passées de trois à quatre visites durant les premières années à sept à dix maintenant selon les mois.
Cette dimension nouvelle nous a emmenés au cours des ans à modifier nos pratiques et nos outils.
Autrefois centralisée la gestion des inscriptions ressort désormais du responsable de sorties.
Nous avons créé un calendrier partagé par tous les responsables d'activités.
Les changements d'outils et de pratiques dans la gestion des activités culturelles obligent les responsables d'activité à se former et à s'adapter ; c'est aussi pour eux un moyen de ne pas « *rester les 2 pieds dans le même sabot* ».

■ **Emmanuelle Guillou**

Accéder à la culture en étant malentendant

L'ALDSM mène plusieurs actions à titre collectif pour favoriser l'accès à la culture de ses adhérents. Partage d'expériences en un certain nombre de questions !

Pourquoi le fait-on ?

Outre le plaisir de s'enrichir en accédant à une prestation spécifiquement préparée pour eux, les membres de notre association apprécient de se retrouver, de partager un moment de convivialité ensemble, et de discuter avant ou après la sortie. C'est aussi une occasion pour faire connaissance.

Comment fonctionne-t-on ?

Le programme des sorties se décide en conseil d'administration. Ensuite, nous contactons les musées ou organismes, pour une réservation de groupe. Certains musées, ont des tarifs de groupe attractifs voire des réductions ou entrées gratuites pour les titulaires de la carte CMI (ancienne carte invalidité) et un accompagnant de leur choix. L'association participe financièrement à la sortie, avec une part variable en fonction du prix de groupe. Pour les adhérents, cela peut ainsi aller de la gratuité à une réduction de 50 % du tarif. Avec cette politique, l'association vise à encourager ses membres à accéder à la culture.

Que fait-on ?

En 2022 cinq sorties culturelles toutes animées par des guides ou médiateurs ont pu être mises en place. Comme la culture est plurielle, ces sorties sont diverses quant au thème, au cadre…

Nous avons ainsi vu une exposition temporaire aux Archives Départementales du Rhône sur les relations historiques entre les commerçants de Lyon et l'Extrême Orient, réalisé une visite du Musée d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, découvert sous un autre angle le quartier de Fourvière à Lyon, appris à reconnaître des plantes sauvages au Parc de la Feyssine à Villeurbanne, et enfin parcouru une partie de l'exposition permanente de l'Histoire de Lyon au musée Gadagne dans le vieux Lyon.

Comment procède-t-on ?

Nous exprimons nos besoins spécifiques auprès du musée lors de la première prise de contact. Les bases sont posées : nul besoin d'interprète LSF, la personne animant la visite guidée doit parler d'une voix claire et distincte en regardant son auditoire pas trop vite.
Pour certaines visites avec des noms propres, nous avions proposé à la guide de les écrire sur papier. Pour une sortie botanique, une ardoise pour inscrire les noms des plantes et les principales informations données par l'animateur a permis une bonne compréhension.
Si la visite est en extérieur, nous privilégions des endroits calmes, où nous ne serons pas gênés par le bruit de la circulation automobile ou celui de manifestations à proximité.

Nous possédons quelques boucles d'induction magnétique individuelles portatives. Avant le début de la visite, nous les distribuons aux membres de l'ALDSM qui en éprouvent le besoin et nous donnons au guide le micro-cravate avec l'émetteur. Après la visite, l'un des participants rédige un article pour la newsletter de notre association : un souvenir pour les participants et l'envie pour les autres de se joindre à nos visites ultérieures. Nous remercions le musée, avec le lien vers la newsletter, qui lui permet aussi, s'il le souhaite, d'avoir des références et de valoriser son image.

Quels conseils peut-on donner ?

Voici quelques conseils issus du retour d'expérience :

- choisir des musées avec suffisamment de place dans les salles pour que l'ensemble des participants puissent être en cercle ou à proximité du guide et voir son visage pour la lecture labiale,
- limiter le nombre de personnes participants : dix est l'idéal, et quinze est un grand maximum, au-delà certains seront trop loin du guide en fonction de la configuration des lieux,
- limiter la durée de la visite : les explications orales demandent de la concentration aux personnes malentendantes pour comprendre, au-delà d'1h30 il y aura décrochage par fatigue. Les visites en extérieur avec des temps de marche d'un lieu à l'autre, qui constituent des temps de repos auditifs, peuvent aller jusqu'à 2h.

Laurence Chemin et Isabelle Charlemagne

Lors de la fête des Lumières à Lyon, le spectacle est visuel, mais aussi sonore ! Deux adhérentes ont testé les gilets vibrants (subpac).
Mais le 8 décembre en soirée, il fallait être chaudement habillées ! Malgré les couches de vêtements, elles ont senti vibrer les sons graves et trouvé que le gilet constituait alors un complément intéressant à leurs oreilles.

Activités culturelles et témoignages

Lyon, ville des lumières, donne t-elle à voir son accessibilité ? Petit parcours guidé avec l'ALDSM !

Visites en visioconférence

Durant les confinements et la période de pandémie, les visites en visioconférence avec les musées d'Orsay et Jacques Chirac du quai Branly ont pu pallier l'absence d'activités. Elles ont permis aux adhérents de participer à des visites culturelles tout en restant chez eux. Nous avons raconté cette belle expérience dans le ***6MM*** 42.

Ces visites, adaptées et réservées à un public malentendant, se sont déroulées sur une période d'un an, pour un total de huit visites avec des thèmes chaque fois différents, éligibles dans une liste fournie par les musées.

À chaque fois, les guides conférenciers prenaient appui sur un PowerPoint et leur visage était visible en permanence durant la « *visite conférence* » afin de permettre la lecture labiale. Ils ont à chaque fois pris soin de parler distinctement et posément, ce qui était très appréciable. Nous pouvions poser des questions soit verbalement soit par l'intermédiaire d'un tchat.

La Fête des Lumières à Lyon

Le Musée Branly avait prévu la possibilité d'une transcription écrite, mais le décalage par rapport au guide conférencier et au diaporama rendait la visite parfois difficile…

Le Musée d'Orsay, lui, n'avait pas de transcription automatique mais s'est efforcé d'offrir un condensé sous-titré des commentaires du conférencier.

Les visites ont réuni entre six et quinze participants à chaque session mais se sont un peu essoufflées vers la fin. Certaines personnes ont du mal à comprendre sans le sous-titrage et d'autres ne sont pas toujours à l'aise avec l'outil « *visioconférence* ».

De plus, ces visites nous étant proposées en semaine et en journée, elles ne permettaient pas aux personnes en activité professionnelle de participer. Elles étaient par contre entièrement gratuites.

Il reste à souligner que pour une vraie accessibilité, le sous-titrage devrait être la norme pour un public malentendant !

Les cinémas

Lyon, ville des Frères Lumière, est-elle plus sensible que d'autres sur le sujet de l'accessibilité au cinéma ? Telle est la question qui reste, malheureusement, en suspens.

L'accessibilité au cinéma Zola de Villeurbanne

Ce cinéma fait preuve d'une réelle motivation concernant l'accessibilité pour toute personne : accessibilité financière, physique, humaine (équipe et association accueillante, dynamique, ouverte...). Pour l'accessibilité sensorielle, l'histoire est assez récente.

Il y a quelques années, constatant que les seuls films qui m'étaient accessibles étaient ceux en VO, j'ai contacté ce cinéma. L'ALDSM a pu rencontrer la directrice et le régisseur /chef technicien de ce cinéma. Tout d'abord, nous avons testé la BIM, présente dans le ciné depuis plusieurs années mais ayant besoin d'une petite révision. Mais la Bim, aussi importante soit-elle, ne convient pas à tout le monde, dont je fais partie. L'équipe du Zola a cherché alors un autre système. Suite à leurs recherches et un test avec nous, le Zola a opté pour le système Twavox. Pendant plusieurs mois, il m'a alors été possible d'aller voir le film que je souhaitais, à la séance que je souhaitais ! Une vraie liberté de choix très appréciable. Puis, il y a eu des couacs de ce système. Un autre système a alors été proposé : Greta. C'est un système encore assez confidentiel : peu de films dans leur base de données. •••

Mais, à l'instar de Twavox, il permet d'aller voir le film que l'on souhaite lorsqu'on le souhaite, muni de son smartphone avec l'application, mais peu d'offres de films. C'est pourquoi, ce cinéma a remis en place les films avec sous-titrage intégré au film, en VOSTF (Version Originale Sous-Titrée en Français).
Pour information supplémentaire, la directrice a depuis choisi d'intégrer l'équipe de Ciné Sens dont le but est de favoriser l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap sensoriel (auditif et/ou visuel).

La Fête des Lumières à Lyon

Les anecdotes des adhérents

• **Isabelle :** après une visite à titre personnel dans un musée je n'hésite pas à faire part au personnel de mes suggestions d'améliorations pour l'accessibilité.
Ainsi, le château des Ducs de Bretagne à Nantes, contenant un musée très intéressant de l'histoire de Nantes a fait de vrais efforts pour l'accessibilité à tous types de handicap. J'ai signalé une piste de progrès : sur une des premières salles, une vidéo est projetée sur l'histoire de Nantes, avec un très mauvais son. Au fond de la salle, la même vidéo est passée simultanément sur des écrans de télé avec un interprète en langue des signes, mais malheureusement pas de sous-titrage, ainsi cette séquence n'était pas compréhensible pour la malentendante que je suis. Mais par ailleurs j'ai beaucoup apprécié ce musée.

• **Le palais des papes à Avignon** prête à chaque visiteur, sans supplément, une tablette qui permet de visualiser les pièces en réalité augmentée avec les décorations et ameublements au temps des papes. Sur l'écran, on peut pointer les points d'intérêts, des commentaires écrits apparaissent alors. Il n'y a aucun oral dans ce musée, qui est donc parfaitement accessible aux malentendants. De plus, la réalité augmentée apporte un grand intérêt à la visite car elle permet de traverser le temps.

• **En Andalousie,** j'ai testé dans plusieurs monuments incontournables des audioguides sur des applications smartphones spécifiques au monument. Un wifi gratuit disponible sur place permet de faire marcher l'application sans consommer de données mobiles. Grâce à la connexion Bluetooth de mon smartphone avec mes appareils auditifs, j'entendais ainsi directement dans les oreilles les commentaires en français. J'ai pu bénéficier de ce système pour la visite de l'Alhambra, pour celle de la chapelle royale et pour le Cuarto Real Santo Domingo (vestige d'un palais maure) à Grenade.

Stage de lecture labiale lyonnais, c'est reparti !

Après trois ans de suspension due à la crise COVID, l'ALDSM est fière de pouvoir proposer à nouveau un stage de lecture labiale en 2023.

Initialement prévu sur deux jours, nous avons été contraints de le réduire à une journée complète par manque d'orthophonistes.

Grâce à un beau partenariat avec l'école d'orthophonistes de Lyon et notamment la directrice Mme Solveig Chapuis, nous élaborons la programmation de cette journée studieuse qui se déroulera le samedi 25 mars 2023 de 9h à 17h au sein du Domaine St-Joseph à Ste Foy lès Lyon.

Nous ouvrirons les inscriptions début janvier, site internet : **www.aldsm.fr/**

■ **Valérie Caillaud**

Ce château et sa visite a fait l'objet d'un article dans la revue numérique Sourdine du Québec !
Par France Lapierre
« Lors d'un récent séjour à Nantes (France), je désirais visiter le Château des Ducs de Bretagne. »
À la caisse, nous payons les frais d'entrée et la préposée à l'accueil nous informe que (…) le parcours est ponctué de vidéos explicatives. Je lui demande alors : *« Sont-elles sous-titrées, car je suis malentendante ? »*
La jeune fille me demande alors si j'ai un document attestant mon état. Un peu déstabilisée, je lui présente ma carte d'assurance-maladie du Québec. Elle m'a alors remboursé les deux billets et nous a prêté deux audioguides. Elle m'explique que c'était une pratique normale dans leur musée qui détient le label *« Tourisme et handicap »*.
La gratuité est offerte à la personne handicapée ainsi qu'à la personne qui l'accompagne.
Quelle belle manière de combattre l'isolement social : inviter un·e ami·e à profiter d'une enrichissante visite culturelle, sans frais !

Pourrions-nous rêver d'une telle pratique chez nous ?

Les aventures culturelles de l'ARDDS 12

L'Aveyron est un département rural situé au sud du Massif Central. Mais, notre petite section essaie de proposer des activités culturelles variées à ses adhérent·e·s.

Tout a commencé en 2016, avec le cinéma de la ville grâce à l'association de cinéphiles Lumières 12. Nous avions programmé « *La famille Bélier* » qui eut un grand succès.
Cette première expérience de films français sous-titrés durera trois ans. Nous avons participé, tout ce temps-là, au « *Prix du meilleur film sous-titré* » organisé par Christian Guittet.
Tous les mois, le responsable du cinéma nous transmettait les programmes et nous choisissions un film sous-titré disponible. Cette initiative était profitable aussi aux enfants du CDDS12 (Centre Départemental des Déficients Sensoriels de l'Aveyron) qui pouvaient bénéficier en plus de l'audiodescription, ainsi qu'aux adhérents de ASRA (Association des Sourds de Rodez et de l'Aveyron). Un public nombreux était présent de ce fait. Nous avons été jusqu'à soixante-dix spectateurs.

Les adhérents de l'Aveyron au cinéma

Cette expérience n'a pu être prolongée car le système de sous-titrage couplé au système de BIM a connu des revers. Les techniciens n'arrivaient parfois pas à activer les sous-titres, ou oubliaient de recharger ou de programmer les colliers destinés à la BIM ou à l'audiodescription. Au cours du temps, nous étions de moins en moins nombreux à participer à ces séances de cinéma adapté. Toutes ces difficultés et l'absence de choix nous ont incités à abandonner. Les colliers pour la BIM et l'Audiodescription restent disponibles à la demande.

Pas découragés pour autant, nous proposons, occasionnellement, des films sous-titrés gratuits ou à tarif réduit, grâce à un partenariat organisé avec les cinémas d'Espalion et Millau, les audioprothésistes mutualistes ou le Conseil Départemental. Notre BIM associative est alors utilisée en complément. Mais, il faut bien dire que le public bénéficiant de la boucle d'induction magnétique est peu nombreux.

Le musée Soulages à Rodez, propose aussi des visites adaptées, BIM et lecture labiale. À son ouverture, nous avions vérifié l'accessibilité auditive du musée. Nous avons aussi édité une fiche pour le personnel d'accueil, qu'on trouve sur l'espace « *diapason* » de l'ARDDS. Dernièrement le musée nous a proposé une visite adaptée et gratuite. Nous étions une dizaine à y participer.
Notre dernière action culturelle concerne un partenariat avec une salle de spectacle du Grand Rodez : « *La Baleine* » à Onet-le-Château. Lors de la phase d'expérimentation la directrice de l'établissement nous a proposé d'assister gratuitement à certains spectacles : pièces de théâtre avec quatre micros répartis sur la scène, différents concerts. Ces essais nous ont permis de constater que nous ne pouvions pas profiter de certains spectacles. La salle est équipée d'une BIM, qui ne fonctionne pas. C'est donc la BIM de notre section qui permet d'adapter les spectacles.
Notre boucle est installée à chaque spectacle sur une dizaine de places. Suivant les réservations, nous pouvons avoir des places soit au fond de la salle soit juste devant la scène.
Pour la saison 2022/2023, nous avons donc sélectionné les spectacles les plus adaptés (micro de l'intervenant relié à la BIM, sonorisation adaptée…). Une dizaine d'entre nous participeront à quelques huit spectacles de cette saison. La directrice de « *La Baleine* » nous fait bénéficier pour ces spectacles de tarif réduit.

Un problème majeur est apparu lors des essais. Il s'est avéré que les nouvelles prothèses de certains de nos adhérents n'étaient plus équipées de la position T. En effet, certains audioprothésistes considèrent cette technologie comme dépassée et ne la proposent pas, alors que la loi l'exige. Or, une des obligations des salles de spectacles ou des établissements recevant du public et de s'équiper de la BIM. Le dispositif Bluetooth n'est pas une accessibilité collective, et cette évolution technologique nous dessert plus qu'elle ne nous aide !

Nous tenons à remercier à travers cet article, les responsables et dirigeant·e·s de salles de cinémas, de spectacles, de musée qui œuvrent pour l'inclusion de tou·te·s et des malentendant·e s en particulier.

Jean-Claude Skoczylas
Michel Delmas
Jean-Luc Ginestet-Couronne
ARDDS12

Keditu **mène l'enquête**

Accessibilité auditive souvent présente mais pas toujours efficace, sous-titrage quasi inexistant, information du public malentendant complètement négligée : telles sont les principales conclusions d'une enquête menée par le groupe de travail Cinéma de l'association Keditu.

Peu de malentendants vont au cinéma. Pourtant, en théorie, l'accès à ce loisir culturel devrait s'être ouvert à tous les malentendants. La loi de 2005 dit que l'accessibilité consiste à « *bénéficier des prestations pour lesquelles une installation a été conçue* » et elle s'applique aussi aux cinémas ; les technologies permettant de délivrer dans l'oreille des malentendants un son de qualité se sont développées ; l'avènement du cinéma numérique permet maintenant de gérer souplement l'affichage des sous-titres. Mais ces avancées se traduisent-elles concrètement dans les multiplexes des grandes villes ou les salles associatives des petits bourgs ?

Pour dresser un bilan précis de la situation, le groupe de travail Cinéma de Keditu a décidé de réaliser une enquête auprès des 43 cinémas du département d'Ille-et-Vilaine. Le fichier du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a fourni la liste des cinémas à enquêter. Un questionnaire en ligne a été élaboré à l'aide de la plateforme collaborative framaforms.org. Les cinémas ont été contactés par mail ou par leur formulaire de contact, à défaut par téléphone.

Après plusieurs relances, quatre petits cinémas seulement n'ont pas répondu. Les informations sont donc disponibles pour 96 % des 118 salles du département.

De nombreuses salles équipées, mais souvent en vain

Le taux d'équipement est plutôt encourageant : 80 % des salles sont équipées d'un matériel compatible avec la position T. Et les grandes villes ne sont pas privilégiées puisque ce taux se maintient à 74 % dans les 46 salles des communes de moins de 10 000 habitants.

Les solutions techniques adoptées sont diverses :

- la boucle magnétique est présente dans 32 % des salles équipées. Elle utilise le même branchement qu'à l'époque du cinéma 35 mm : une sortie analogique du processeur son qui fournit, pour tous les films, un mélange des pistes centre, droite et gauche.

- Le système Fidelio équipe près de la moitié des cinémas mais seulement 26 % des salles car il s'agit surtout de petits cinémas. Ce système d'émetteurs-récepteurs HF, apparu en 2011, a eu beaucoup de succès parce qu'il était le premier système offrant l'accessibilité aux malvoyants et aux malentendants. Contrairement à la boucle magnétique qui peut être alimentée par n'importe quelle source sonore, Fidelio est un système fermé : il ne sait diffuser que les pistes de son numériques, celles destinées à l'audiodescription (la piste VI) et au son amélioré pour les malentendants (la piste HI)1, Et c'est là le problème ! Si la piste VI est maintenant presque toujours disponible, ce n'est pas le cas pour notre piste HI, présente sur moins d'1 film sur 5 : avec Fidelio, sans piste HI pas d'accessibilité pour les malentendants.

- Dans la plupart des cinémas de construction récente, soit 28 % des salles, c'est la transmission par WiFi sur le smartphone du spectateur qui est utilisée. C'est le système favori des équipementiers qui l'imposent aux exploitants. Dans notre région, c'est le fabricant Audio Everywhere qui a la cote ; dans d'autres régions, c'est plutôt Twavox. Nous ne sommes pas favorables à ce procédé : la possession d'un smartphone ne doit pas être une condition préalable à l'accessibilité d'un cinéma. De plus, les équipementiers ont choisi d'utiliser eux aussi la piste HI, comme avec le Fidelio.

- Dans un nouveau cinéma de cinq salles, Keditu a réussi à empêcher l'installation d'Audio Everywhere en convainquant l'exploitant d'utiliser des émetteurs-récepteurs HF de marque Sennheiser, branchés comme la boucle magnétique.

Bilan : alors que 80 % des salles sont équipées, quatre films sur cinq ne sont accessibles que dans 33 % des salles du département parce qu'ils n'ont pas la piste HI.

Des sous-titres projetés à dose homéopathique

Presque tous les films français qui sortent sont maintenant sous-titrés et audiodécrits. Depuis 2020, la production des fichiers de sous-titrage et d'audiodescription est obligatoire pour qu'un film puisse bénéficier des aides financières automatiques distribuées par le CNC aux producteurs. Mais ce sous-titrage est-il utilisé dans les salles ? Dans notre enquête, 5 cinémas déclarent proposer régulièrement des séances sous-titrées en français, 6 autres affirment le faire occasionnellement. Une petite expérience permet d'être plus précis : le dépouillement des programmes des 43 cinémas du département révèle que pendant la 4e semaine de novembre, sur 1820 séances de films, 13 seulement sont projetées avec des sous-titres, soit 0,7 %. Consternant !

Le cinéma de Janzé (Ille-et-Vilaine).

Informer, mais pourquoi donc ?

Un tiers des cinémas équipés avouent sans complexe ne pas informer sur leur site internet de l'existence d'une solution pour les malentendants. Certains le font brièvement avec un logo tout en bas de la page d'accueil ou une formule sibylline comme « *Équipement handicapés et malentendants* ». Aucun des cinq cinémas utilisant la Wifi ne précise qu'il faut venir avec son smartphone. Aucun des cinémas ne signale que le film doit avoir une piste Hi pour être accessible. Réconfortant tout de même : deux cinémas expliquent le bon usage du boîtier Fidelio.

Quelles suites à cette enquête ?

- Convaincre les cinémas de mieux informer, en leur proposant des textes standardisés pour présenter leur équipement et le mode d'emploi,
- réaliser un document détaillant, cinéma par cinéma, l'équipement disponible et les précautions à prendre (amener son smartphone, s'assurer que la boucle est activée, etc.). Diffuser ce document auprès des malentendants mais aussi des audioprothésistes pour leur faire prendre conscience de toutes les possibilités offertes par la position T,
- dénoncer auprès des institutionnels (CNC et CST, cf. encadré) l'absurdité du problème de la piste HI. Il suffirait que le CNC ajoute la piste HI aux obligations des producteurs pour que les malentendants profitent pour tous les films d'un son de qualité dans tous les cinémas équipés.

■ **Yvette et Alain (Keditu)**

Si d'autres associations souhaitaient étendre l'expérience à leur département, les documents d'enquête sont à leur disposition ainsi qu'un guide méthodologique en cours de rédaction (**contact@keditu.org**).

Petite histoire de la piste HI

Dès 2006, des normes internationales ont défini le paquet de fichiers (Digital Cinema Package = DCP) qui, en cinéma numérique, remplacent les bobines de film argentique du cinéma 35 mm. La quantité de données stockées n'est plus limitée par la largeur de la pellicule. Les normalisateurs ont une bonne idée : réserver un fichier pour stocker un son « *optimisant l'intelligibilité des dialogues* » : c'est la piste HI. Ils prévoient aussi des fichiers pour l'audiodescription (VI) et les sous-titres (OCAP). Le fabricant du Fidelio, mise à fond sur cette innovation et conçoit un émetteur alimenté exclusivement par ces pistes HI et VI.

En 2016, la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST) publie la recommandation « *Livrables DCP pour l'accessibilité* » dans laquelle il est écrit que « *les pistes HI et VI doivent être présentes sur toutes les versions* ». Les équipementiers s'appuient sur cette recommandation pour raccorder les systèmes Wifi à la piste HI alors qu'ils auraient pu diffuser tous les films en se branchant comme les systèmes de boucle magnétique.

De son côté, le CNC, organisme incontournable en matière de financement du cinéma, ignore complètement la piste HI et considère qu'un film est accessible si son DCP contient l'audiodescription et le sous-titrage. Il subventionne donc ces deux contenus, mais pas la piste HI (que financent seulement quelques gros distributeurs).

Au total, trois approches incohérentes, au détriment des malentendants :

- la CST et les équipementiers ne jurent que par la piste HI,
- le CNC exige et finance le sous-titrage mais ne veut pas entendre parler de la piste HI,
- plus de la moitié des exploitants de salles ne peuvent proposer que les films avec piste HI et presque tous refusent de projeter les sous-titres.

Vous venez d'acquérir un nouvel appareil auditif. Que faire de l'ancien ?

Si votre ancien appareil auditif est encore en état de marche, ce serait une bonne idée de l'offrir à une personne malentendante, qui pour diverses raisons, ignore l'existence de prothèses auditives, ou bien qui n'a pas la possibilité de s'en procurer une.

Où trouver cette personne ?

Des bénévoles malentendants, en France et en Suisse, se sont regroupés en association pour rechercher et établir des partenariats avec des structures qui œuvrent en faveur de personnes malentendantes et qui sont basées dans des pays sous-développés. Ci-après, je vous communique quelques informations concernant des associations que je connais.

Solidarité Audition solidariteauditioncv@free.fr
Cette association crée à Charbonnières-les-Bains (Rhône) avec l'appui logistique et technique d'Audition en Partage, est présidée par un audioprothésiste. Elle est à différencier de l'association AuditionSolidarité, dédiée aux personnes démunies principalement en France.

Solidarité Audition a noué une convention avec l'école HY-VONG et avec l'école CU-CHI de Saigon Ces deux écoles accueillent en moyenne quatre-vingt dix élèves tous malentendants et certains sourds. Les prothèses offertes sont adaptées par une Française, audioprothésiste, qui réside à Saigon. Ils vont permettre à des enfants non équipés de bénéficier d'une meilleure intégration scolaire et sociale. Il faut savoir que faute de moyens ces deux écoles attribuent aussi aux enfants des prothèses à fil, modèles très anciens. C'est pourquoi le besoin de contours récents est crucial.

Récup Audio Solidarité
recupaudiosolidarite@gmail.com
Association crée à Sainte Croix en Suisse, dans le nord du canton de Vaud, à proximité de Pontarlier, par Mme Smita Gogniat, fidèle participante des stages de lecture labiale organisés par l'ARDDS.

Cette association a pour but de récupérer des appareils auditifs (contours d'oreille uniquement) pour les offrir à des enfants et à des adultes malentendants des pays désavantagés.
Cette association coopère avec Solidarité Audition de Charbonnières.

Récemment, en 2021, Récup Audition Solidarité a reçu deux énormes paquets du laboratoire Amplifon qui a fait don de plusieurs centaines d'appareils plus ou moins récents. Le neveu de Smita Gogniat, expatrié au Vietnam, et récemment de passage en Suisse s'est chargé de remettre ces appareils auditifs après contrôle de leur bon fonctionnement aux écoles sus-évoquées au Vietnam.

Si vous avez besoin de plus d'information n'hésitez pas à vous adresser à l'une ou l'autre de ces deux associations.

Claude Vajda

Pour toute question écrire au journal qui transmettra

Communiqué du Syndicat des Audioprothésistes

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA) défend quelques idées fortes

- le « *reste à charge* » est dans les conditions de remboursement plutôt que dans le prix
- les audioprothésistes ne « *vendent* » pas un appareil mais délivrent une prestation
- « *rogner le prix sans précaution c'est rogner la prestation !* »

Le SDA a été entendu par les Pouvoirs publics qui ont agi en mettant en place le 100 % santé. Celui-ci, s'il est perfectible, est un progrès important en termes d'accès aux soins de qualité.

Les Critères pour choisir son audioprothésiste
Le fameux « bouche à oreille », fréquent pour trouver un « bon » professionnel de santé médical ou paramédical, fonctionne aussi pour les audioprothésistes !

- Un audioprothésiste diplômé doit être présent au centre auditif. Il est le seul autorisé à préconiser le modèle d'aides auditives du devis, à faire les réglages initiaux et dans le long-terme (gage du résultat et de l'observance).
- Il est primordial qu'il vous questionne et teste votre audition avec des sons et des mots (audiométrie tonale et vocale), afin d'évaluer précisément vos besoins et les possibilités de réhabilitation de votre fonction auditive, avant tout choix d'appareil et toute remise de devis.
- Il doit prendre le temps de vous expliquer les différences à attendre pour chaque type d'appareil et l'intérêt des options et accessoires éventuels.
- Si vous hésitez, il vous proposera un nouveau rendez-vous, vous laissant le temps de faire un choix libre et éclairé.
- Enfin, les essais gratuits de 30 jours, les garanties de 4 ans, le devis préalable sont des obligations légales

Appareiller gratuitement les personnes démunies malentendantes partout en France

Être une personne malentendante et de surcroît démunie, c'est être coupée du monde, isolée, sans lien social… Sans le son, sans appareil auditif, impossible d'échanger, de vivre normalement, de se réinsérer. AuditionSolidarité s'est engagée pour redonner l'audition à toute personne démunie en France.

L'association AuditionSolidarité œuvre depuis 2008 en faveur du monde de l'audition.
Dans le cadre de ses actions humanitaires en France, AuditionSolidarité appareille gratuitement les personnes sourdes et malentendantes qui n'ont aucune couverture sociale ou qui bénéficient de l'Aide Médicale d'État.

À Paris, Marseille et Dax, l'action humanitaire d'AuditionSolidarité se présente sous la forme de missions 'Audition Solidaire' d'une durée d'un à quatre jours, renouvelées tous les six mois. Une équipe de professionnels de l'audition est constituée et chaque bénéficiaire accueilli passe une consultation avec un médecin ORL, un test d'audition et si besoin est appareillé sur place.

Partout ailleurs sur le territoire, un nouveau service de proximité lancé en 2021 appelé les « RDV Solidaires » permet d'équiper les personnes démunies au plus proche de chez elles directement dans les centres auditifs solidaires d'AuditionSolidarité. À ce jour, plus de 250 centres auditifs solidaires ouvrent leurs portes aux plus démunis pour les appareiller gratuitement avec des appareils auditifs fournis par AuditionSolidarité ; 110 bénéficiaires ont déjà été appareillés grâce à ce concept très prometteur qui se développe grandement ces derniers mois.

AuditionSolidarité organise également deux fois par an des missions dans des écoles spécialisées à Madagascar, au Vietnam, au Maroc et en République dominicaine afin d'appareiller des enfants sourds et malentendants vivant dans une grande précarité. Les équipes locales reçoivent également du matériel et des formations afin de rendre les structures autonomes.

Pour réaliser ses missions humanitaires, l'association récupère les appareils auditifs et les remet en état dans son atelier de recyclage basé dans les Landes au siège de l'association. Cet atelier est le seul et unique en France et fonctionne sur un mode 100 % écologique puisqu'aucune pièce neuve n'est achetée.

Comment transmettre son ancien appareil auditif à AuditionSolidarité, trois possibilités :

- L'envoi par voie postale directement au siège de l'association à Yzosse de son ancien appareil (1, impasse des Mésanges - 40180 Yzosse).
- Le dépôt de son ancien appareil auditif dans un centre d'audioprothèse indépendant, mécène d'AuditionSolidarité qui se chargera de les envoyer. À ce jour, environ 350 centres d'audioprothèse mécènes répartis dans toute la France récupèrent les appareils auditifs usagés (voir carte de France sur le site **www.auditionsolidarite.org**).
- Les services d'implants des hôpitaux disposent d'enveloppes prépayées AuditionSolidarité qui sont distribuées aux personnes implantées. Les personnes malentendantes peuvent alors glisser dans cette enveloppe leurs anciens appareils auditifs et les envoyer sans frais à l'association.

Yann Griset

Site : **www.auditionsolidarite.org**
Facebook : **www.facebook.com/auditionsolidarite.org**
Twitter : **www.twitter.com/AudiSolOrg**
Instagram : **https://www.instagram.com/auditionsolidarite/**

pour tous les audioprothésistes… qui ne doivent pas être mis en avant comme un avantage exclusif.

Ces quelques conseils doivent vous permettre de choisir un bon audioprothésiste, c'est-à-dire un véritable professionnel de santé.

43e CONGRÈS DES AUDIOPROTHÉSISTES
16 & 17 mars 2023
Paris

Le Congres des audioprothésistes se déroulera les 16 et 17 mars 2023 au Palais des Congrès à Paris.

Les organoïdes, des organes miniatures pour la recherche

Depuis une dizaine d'années, les biologistes cultivent in vitro des versions miniatures de nos organes. En imitant leur structure et leurs fonctions, ces organoïdes ouvrent la voie à de nombreuses applications : comprendre le fonctionnement des organes, tester des médicaments, personnaliser les soins ou améliorer la thérapie cellulaire.

L'idée de créer une réplique miniature de l'oreille interne pour mieux la soigner enthousiasme de nombreux chercheurs et suscite l'espoir de nombreux malentendants !

Qu'est-ce qu'un organoïde ?

Un organoïde est la réplique miniature, en trois dimensions, d'un véritable organe. Les cultures cellulaires traditionnelles s'étalent en 2D, tandis que les organoïdes sont élaborés en trois dimensions. Ces cultures sont composées des différents types cellulaires de l'organe qu'elles miment et présentent des architectures et des fonctionnalités proches de celles des tissus. Elles sont formées à partir de cellules souches, ou de cellules progénitrices un peu plus différenciées, qui s'organisent dans un environnement 3D adapté. Des facteurs de croissance et de différenciation vont guider la nature des futures cellules. Ces versions simplifiées, de quelques millimètres ou quelques centimètres, sont imparfaites car, à la différence d'un organe, un organoïde n'est relié à rien, il n'est ni vascularisé, ni innervé.

Avantages de ces cultures

Conçus pour étudier et comprendre les processus d'organisation et d'arrangement des tissus, ils sont devenus d'excellents outils pour la recherche. Ils peuvent être maintenus en culture beaucoup plus longtemps qu'une biopsie et sont plus fonctionnels que les cultures 2D. De plus il a été observé que les organoïdes issus de tissus malades n'ont pas les mêmes morphologies et comportements que ceux provenant de tissus sains, d'où leur intérêt.
Ils s'avèrent indispensables pour comprendre la toxicité et l'action d'une molécule pharmacologique, avant la mise sur le marché de tout nouveau médicament [1].

Méthodes

Pour cultiver et engendrer ces organoïdes, on utilise des cellules souches, dont la particularité est de proliférer par division et de pouvoir se spécialiser en n'importe quel type cellulaire ; ils peuvent aussi être générés à partir de cellules souches dites « induites » (ou iPS). Ce sont des cellules adultes différenciées reprogrammées génétiquement à l'état de cellules souches. Les cellules adultes sont prélevées dans la peau ou le sang d'une personne ; ce qui permet de se libérer de l'utilisation, controversée, de cellules

1 - Prévitox, un réseau de 35 laboratoires et infrastructures dédié à l'évaluation de la toxicité médicamenteuse, financé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et piloté par l'Inserm, s'appuie sur une expertise en organoïdes.

souches d'embryon. C'est de cette manière que sont obtenus notamment des organoïdes de cerveau (cérébroïdes) ou encore de rétine.
Une fois les cellules souches isolées, celles-ci sont placées dans un gel nutritif, une matrice qui leur permet de croître en 3D : un cocktail de substances va stimuler la différenciation des cellules. Elles se spécialisent et s'organisent spontanément en une structure tridimensionnelle qui réplique l'architecture du tissu ou de l'organe en question, avec la même variété de types cellulaires. Cette méthode, qui suit les mêmes processus de formation d'un embryon, permet d'obtenir un organoïde suffisamment mature en une semaine, voire quelques mois pour un cérébroïde.

Applications

Décrypter les maladies
Lorsqu'ils sont créés à partir de cellules souches provenant de malades, ils en reproduisent les anomalies tissulaires. Ainsi il est possible de mieux comprendre les mécanismes moléculaires ou cellulaires à l'origine des pathologies, et de tester des solutions thérapeutiques ; que ce soient des maladies infectieuses (intestin, poumons…), neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson…) ou des maladies de la rétine et bien d'autres.
Les cellules constituant les organoïdes sont porteuses des mêmes mutations responsables d'une maladie génétique que celles présentes dans les cellules des patients et montrent alors les mêmes dysfonctionnements qu'on peut étudier donc à la loupe.
Ces avancées ont déjà permis de soigner des patients atteints de mucoviscidose, de comprendre le mode d'action du virus Zika, étudier des antiviraux, de procéder à une greffe osseuse (stade expérimental)…
Les perspectives sont prometteuses en vue notamment de réparer la rétine en transplantant des photorécepteurs, cibler les tumeurs cancéreuses, etc.
La possibilité de reconstituer in vitro un tissu ou un organe fonctionnel pour pouvoir le greffer à un malade est une des grandes promesses des organoïdes.

Oreille interne

Dans son laboratoire de bioingénierie et nanosciences le Pr Azel Zine [2] fabrique une sorte d'oreille interne en miniature.

Une quête : réparer les cellules ciliées abîmées
Les lésions des cellules ciliées, très fragiles, entraînent une dégradation de l'audition, de façon irréversible. De plus l'oreille interne est inaccessible dans l'os temporal, il est quasiment impossible de faire des biopsies à cet endroit-là.
Les organoïdes permettront de passer du modèle murin, les souris, à un modèle humain, ce qui accélérera le processus de tests de candidats-médicaments. Ces candidats-médicaments auront pour objectif de protéger, ou de régénérer les cellules sensorielles de l'oreille interne.
Pour produire leurs organoïdes, le Pr Azel Zine et son équipe ont choisi de cultiver des cellules souches pluripotentes induites (IPS). Ces cellules IPS mises au contact avec des molécules stimulant la différenciation des cellules, se multiplient à l'infini sur des hydrogels comme biomatériaux et se différencient en cellules de l'oreille interne. Quatre à huit semaines plus tard, l'organoïde en trois dimensions est prêt, et les chercheurs peuvent alors tester sur lui leurs molécules.
Une autre étude, dirigée par Karl R. Koehler [3], et le Dr Hashino en collaboration avec Jeffrey Holt [4], confirme ses espoirs.
« Après avoir peaufiné notre recette pendant environ un an, nous avons été choqués de découvrir que nous pouvions fabriquer plusieurs organoïdes de l'oreille interne dans chaque agrégat de cellules de la taille d'un pois. »
En ciblant les cellules marquées pour analyse, ils ont révélé que leurs organoïdes contenaient une population de cellules sensorielles qui ont la même signature fonctionnelle que les cellules qui détectent la gravité et le mouvement dans l'oreille interne humaine.
« Nous avons également trouvé des neurones, comme ceux qui transmettent des signaux de l'oreille au cerveau, formant des connexions avec les cellules sensorielles », a déclaré le Dr Koehler. *« Il s'agit d'une caractéristique intéressante de ces organoïdes car les deux types de cellules sont essentiels à une bonne audition et à un bon équilibre. »*

Limites actuelles : mimer n'est pas remplacer

Les organoïdes ne sont que des fragments miniatures, isolés, de l'organisme. Ils ne peuvent pas encore mimer l'ensemble des fonctions de nos organes comme la capacité de détoxification du foie ou les échanges en oxygène pour le poumon.
L'absence dans ces structures de systèmes immunitaire, nerveux ou vasculaire est également une limite. Or ce sont les vaisseaux sanguins qui apportent nutriments et oxygène, l'amas de cellules est freiné dans sa croissance et finit souvent par se nécroser de l'intérieur. Quant aux cellules immunitaires et nerveuses, elles sont d'une importance cruciale pour le fonctionnement d'un organe, notamment pour sa réponse à un danger.
Pourrait-on régénérer voire greffer des cellules ciliées de l'oreille interne provenant de ces organoïdes ? Tout semble désormais possible !

Synthèse de Maripaule Peysson

D'après les sources : Science News, CNRS, Inserm, Observatoire de la santé visuelle et auditive

2 - l'Institut des Neurosciences de Montpellier, voir 6MM 46
3 - professeur adjoint au Département d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie de la tête et du cou à l'IU School of Medicine
4 - professeur d'otologie et de laryngologie à la Harvard Medical School et au Boston Children's Hospital

« Pour moi c'était **une illusion de dire que j'étais malentendant** »

Rencontre avec Christian Giordano. Ce magicien passionné a grandi en perdant progressivement l'audition. Cela ne l'a pas empêché de devenir un artiste de la baguette, et lui a même donné des idées pour travailler au contact de personnes handicapées.

Rendez-vous, sur Google Meet. J'y étais arrivée la tête fourmillante de questions. La principale : comment dialoguer sur le Web avec un homme atteint de surdité ? J'ai alors découvert un homme organisé et chaleureux, ravi d'être interrogé sur son histoire et sa passion.

L'homme en question est Christian Giordano, « *dirigeant d'une association pour personnes en situation de handicap* » et « prestidigitateur » sur son temps libre.

J'étais jusqu'alors peu renseignée sur les causes de sa surdité et m'attendais à un homme avec qui j'aurai probablement du mal à communiquer.

Rien de tout cela, et j'allais découvrir quelques minutes plus tard d'où viennent, selon lui, ses facilités de communication.

En tout cas la magie avait été pour lui un moyen d'émancipation, mais restait à savoir en quoi.

Mes premières questions portaient donc sur sa jeunesse et les débuts de son histoire avec la magie. Persuadée qu'il avait perdu l'audition tard dans sa vie, je lui pose la question pour m'en assurer.

À l'inverse, Christian explique qu'il est malentendant depuis son plus jeune âge et qu'à 15 ans il avait « *déjà perdu 50 % de son audition* ».
« *J'ai dû m'adapter aux entendants et mettre en place la lecture labiale qui m'a permis de compenser mon handicap auditif.*
Sans m'en rendre compte j'ai appris tout seul ces méthodes et du coup personne ne s'apercevait que j'étais malentendant », précise-t-il. A vrai dire lui-même n'a « *pas voulu reconnaître [sa] surdité. C'était (pour lui] les gens qui parlaient trop doucement.* »

Par ailleurs, de même que depuis toujours la surdité fait partie de son quotidien, il m'avoue que sa vie a toujours été imprégnée de magie car ses parents adoraient les cartes.

En effet, dans les années 65 (à 8 ans), « *subjugué* », par un magicien à la télévision, il commande sa première boîte de magie, et la conserve encore aujourd'hui précieusement.

Autour de ses 18 ans, il est convaincu qu'il fera de la magie son métier.
C'est donc très tôt dans l'entrevue que le parallèle entre la magie et son handicap fait son apparition (abracadabra) !

Abonnement

Je m'abonne à *6 millions de malentendants*

4 numéros par an paraissant : en janvier, avril, juillet et octobre

Option choisie	
Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros :	15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros :	28 €

Pour bénéficier de l'**abonnement à tarif réduit**, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Nom, prénom ou raison sociale : .....
.....
Adresse : .....
.....
Ville : .....
Code postal : |_|_|_|_|_|
Pays : .....
Mail : .....
Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Nom de l'association : .....

Pour l'**abonnement plein tarif**, vous pouvez envoyer votre chèque directement :
- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Bucodes SurdiFrance MVAC 18, boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris. Renseignements à **abonnement6MM@surdifrance.org**
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - Boîte 82, MVAC du XXe - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris. Renseignements à **contact@ardds.org**

À 20 ans, Christian est pressé par le besoin d'avoir un contrat dans la magie et l'occasion ne se présentant pas, il décide de travailler dans le domaine du handicap et de faire de la magie son passe-temps.

Un passe-temps qu'il partageait avec ses enfants qui participaient sur scène à ses tours :
« J'avais deux tonnes de matériel tous les weekends je faisais ça avec mes enfants, je mettais mes enfants dans des malles, je les coupais en deux… Pour la petite anecdote je faisais un numéro de disparition-réapparition avec ma fille la plus jeune. Donc je vais sur scène avec mon matériel et un moment ma fille doit se lever et elle ne se levait pas… j'ai pris peur et je regarde dans la malle où elle s'était endormie… Elle devait avoir 6-7 ans et ça faisait une demi-heure qu'elle était dans la boîte ça m'a fait bien rire ! » Une boîte bien aérée, on vous rassure !

Dans le domaine de l'illusion il cite deux catégories : les grandes illusions où la communication avec le public est à sens unique ; et, la plus difficile pour un malentendant était le *« close-up »* (ou illusion de proximité en français).

Un magicien entendant n'a certes pas le droit à l'erreur mais il a pour lui la certitude de comprendre ce que lui dit le public. Toutefois ce travail *« plus fort et plus profond »* lui a permis de trouver *« des stratégies en cas d'erreur »* mais aussi dans son quotidien d'être *« aux aguets de chaque détail »* et d'avoir une compréhension totale au-delà de ses implants auditifs.

Il développe cette idée en assurant que cette connexion avec le public est nécessaire et que c'est comme ça qu'il a développé *« ce qu'on appelle la suppléance mentale »*.

Toutes ces méthodes utilisées sur scène impliquent que Christian ne se présente pas en tant que malentendant. Et c'est, ce qu'il me confirme, très fier, il annonce que pendant longtemps jamais il ne s'était présenté comme tel.

Cependant, vint un moment où le cacher était difficile à cause de ses implants et le magicien, maintenant habitué à rebondir, en joue : *« c'est un moyen de parler de connexion avec l'au-delà… »*

Mais depuis ce changement de présentation, a-t-il modifié ses tours ou s'est-il organisé autrement pour mieux se faire comprendre par les gens en situation de handicap ?

Effectivement, il a dû s'adapter en différentes occasions, notamment une fois pour un sourd et un aveugle :
« J'ai fait un tour pour un malentendant et malvoyant ! Donc là c'était très compliqué pour lui. Il a fallu que je mette en place un système qui lui permette de comprendre tout ce qui se passait même s'il n'avait pas le visuel ! »

Ou même adapter un tour dans lequel ce qu'il disait était important :
« Dernièrement j'ai fait un numéro qui demandait aussi d'entendre quelque chose, c'était un numéro de corde. Il y avait tout un discours derrière qui était lié à la corde et donc je me suis dit que les personnes pouvaient soit mal entendre, soit mal comprendre et pour y remédier j'ai fait un diaporama derrière moi que j'ai adapté et qui s'écrivait au fur à mesure. »
Il a même pu trouver une solution pour le *« close-up »* :
« quand je fais des numéros de proximité j'ai aussi adapté mon téléphone portable avec une transcription. Il a fallu s'adapter avec les moyens techniques qui existent aujourd'hui ».
De fait son public aussi a beaucoup changé par rapport au début de sa carrière puisqu'avec un groupe fermé de magiciens, sur Montpellier, il va dans les hôpitaux faire des tours pour les enfants malades.

Aujourd'hui Christian ne donne plus de spectacles mais fait profiter sa famille (d'autant plus maintenant qu'il a des petits-enfants !) et ses amis de ses talents. Il rencontre une fois par an *« tous les magiciens de France et de Navarre à la Grande Motte »*.

Christian a tenu à faire passer un message fort en sens pour tous ceux en situation de handicap ou non *« quel que soit le métier, quelle que soit la motivation, quelle que soit notre envie il faut toujours essayer d'aller au bout de nos envies, au bout de nos motivations même avec un handicap »*.

« Il faut toujours espérer et il n'y a pas mieux que l'illusion pour le savoir », conclut-il dans un sourire.

Témoignage recueilli par Nina Naudi

Dons et Legs
au Bucodes SurdiFrance

La raison d'être de SurdiFrance est de représenter en toute neutralité les malentendants et les devenus sourds. Avec l'appui de ses organisations membres ou partenaires, la fédération constitue un réseau national de correspondants locaux intervenant dans les communes, départements et régions de France, et siégeant dans les instances nationales. Mais tout cela a un coût, et aujourd'hui nous appelons à votre générosité pour pouvoir nous soutenir financièrement de plusieurs manières.

Les dons

Vous pouvez faire des dons, ponctuels ou réguliers, à la fédération. Soit en envoyant un chèque à l'adresse indiquée sur le formulaire de don disponible dans cette revue soit en ligne, par carte bleue, sur un site sécurisé.
Avantages du don en ligne, vous pouvez décider de donner en une seule fois, ou mensuellement. Que ce soit 5 ou 50 €, tous les soutiens permettront à la fédération d'agir pour les personnes malentendantes avec les personnes malentendantes.
Bon à savoir, la fédération est reconnue d'utilité publique. À ce titre, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année. Ainsi un don de 10 € ne vous coûtera que 3,40 € après réduction fiscale.
Pour faire un don en ligne, rendez-vous sur https://surdifrance.org/faire-un-don
Pour faire un don à votre association, adressez-vous directement à elle. Les associations reconnues d'intérêt général vous font aussi bénéficier de la possibilité de réduction d'impôt.

Les Legs

Léguer, c'est transmettre en laissant une empreinte durable. En décidant de léguer vos biens par testament à SurdiFrance, vous vous assurez que votre héritage sera utilisé pour aider les malentendants et les devenus sourds. Sans vous démunir de votre patrimoine de votre vivant, vous donnez du sens à ce que vous avez construit pendant votre vie.
C'est en passant voir votre notaire qui vous calculera la part indispensable pour vos héritiers directs et le montant que vous pourrez nous transmettre par votre legs.
Pour en savoir plus, contactez notre trésorier : tresorier@surdifrance.org

Donner gratuitement en faisant son shopping en ligne

Vous achetez en ligne ? Alors profitez-en pour partager ! SurdiFrance est membre de Prizle, solution de don gratuit en ligne. Lorsque vous faites vos courses en ligne, Prizle se charge de collecter les dons pour vous en obtenant des commissions sur chaque achat auprès des sites de e-commerce et en les redistribuant aux différentes causes soutenues. Une infime partie contribue à couvrir les frais de fonctionnement de la plateforme tandis que la part la plus avantageuse revient à l'association soutenue. Le tout, en toute transparence : vous pourrez à tout moment visualiser le montant du don reversé par Prizle.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site : https://surdifrance.org/don-gratuit

Yann Griset

Don au Bucodes SurdiFrance

Don au Bucodes SurdiFrance
(déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 100 €).

Nom, prénom : .....
Adresse : .....
Ville : ..... Code postal :
Mail : ..... Affectation : .....
❑ Je fais un don en faveur de la recherche médicale sur les surdités d'un montant de ..... €
❑ Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de ..... €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Un assistant visuel (M.A.V) au service des voyageurs sourds et malentendants

La SNCF propose aux voyageurs des notifications sur les informations liées à leur train, via le service Mon Assistant Virtuel. Je vous invite à y prendre connaissance au cas où cela pourrait vous servir lors de vos prochains voyages avec SNCF.

Les annonces sonores de vos trains retranscrites sur votre smartphone

L'outil Mon Assistant Visuel (MAV) ou Annonces à bord est accessible gratuitement, en téléchargeant l'application mobile « *SNCF Connect* ».
Une fois l'application active, l'assistant visuel retranscrit sur l'écran de votre smartphone toutes les annonces sonores faites à bord du train.
Il vous relaie notamment des informations sur le numéro des quais, les retards éventuels, l'approche en gare, les changements de train ou encore délivre les annonces du chef de bord.

Pour activer l'outil MAV ou Annonces à bord

Il faut accéder à la « *Gestion des consentements* » depuis l'onglet « *Compte* », puis cocher la case « *Annonces à bord de votre train* ». Service disponible à bord des TGV INOUI, OUIGO, INTERCITÉS et TER.

Pour en profiter, il vous suffit soit :
- D'avoir acheté votre billet sur SNCF Connect
- D'importer votre billet dans l'application
- D'ajouter en favori votre trajet

Retrouvez toute l'information sur www.accessibilite.sncf.com

Patrick Parayre

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE PUBLIC
GRATUIT 24H/24

+ INFORMATIONS
www.info-urgence114.fr

Fiche n°36

B.A.-Ba

Pour contacter les services d'urgence : **Urgence 114**

L'application 114 est régulièrement améliorée pour que le service rendu soit le meilleur possible.

Le 114 ?

Service public permettant aux personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler de contacter les services d'urgence. Unique et gratuit, disponible 7 jours/7, 24h/24.

Pour qui ?

Personnes sourdes, malentendantes, aphasiques.
Depuis la pandémie, a été ouvert aux femmes en danger.

Pour quoi ?

Contacter les services d'urgence français : Samu (15), police /gendarmerie (17), pompiers (18).

Quelle communication ?

- Visio - LSF : Communication en en Langue des Signes Française
- Texte / voix : Communication orale avec un retour écrit
- Possibilité d'envoyer une photo, une ordonnance

Comment ?

Via l'application smartphone (disponible sur iOS et Android), par sms, via un ordinateur ou une tablette, par fax.

N'attendez pas d'en avoir besoin.
Téléchargez et paramétrez dès maintenant l'application « urgence 114 »
sur votre smartphone, tablette et ordinateur www.urgence114.fr

Situé au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes, le 114 est accessible depuis tout le territoire français, Métropole et outre-mer.
Le 114 a été mis en place en 2011. Depuis 2018, la Conversation totale, permet la communication simultanément par visiophonie, texte en temps réel et voix. Elle répond aux besoins des personnes malentendants.

Renseignements : www.urgence114.fr

La BD DES SOURDS

Sourde profonde et passionnée de Mangas depuis sa plus tendre enfance, Sara a entrepris depuis août 2016 le projet de raconter à travers une bande dessinée humoristique des situations vécues pour la plupart en rapport avec la surdité. Nous nous y retrouvons tous !

2 tomes notamment « On va bien s'entendre ! » À découvrir sur **https://la-bd-de-sara.fr/** et à suivre : **https://www.facebook.com/labddesara/**

Comment les **appareils auditifs** sont-ils remboursés en Europe ?

L'union européenne des associations de malentendants EFHOH a publié son rapport sur le remboursement des appareils auditifs en Europe en novembre 2022.

Vingt et un pays ont participé à l'enquête dont dix-huit font partie de l'Union européenne. EFHOH a étudié la prise en charge des patients (public ou privé), le temps d'attente avant de pourvoir être appareillé, le libre choix ou non, le seuil d'éligibilité et le taux de remboursement avec le reste à charge.

Le 6 décembre, lors d'un webinar, Lydia Best et Roar Råken, les auteurs de ce rapport ont présenté les résultats de cette enquête.

La France a été félicitée pour la mise en place du système « 100 % » qui permet à tous les malentendants d'être appareillés sans reste à charge, dès que la perte d'audition atteint 30 dB avec un appareil de classe 1.

Dans d'autres pays, la situation est toute autre. Soit on augmente le seuil d'éligibilité ; par exemple 55 dB en Italie, soit on limite le libre choix, comme en Angleterre. La prise en charge des appareils est de 149 € pour un appareil en Pologne. La situation en Slovénie est particulièrement tendue car il faut plusieurs mois avant d'avoir un rendez-vous et le remboursement n'est que 300 € pour un appareil.

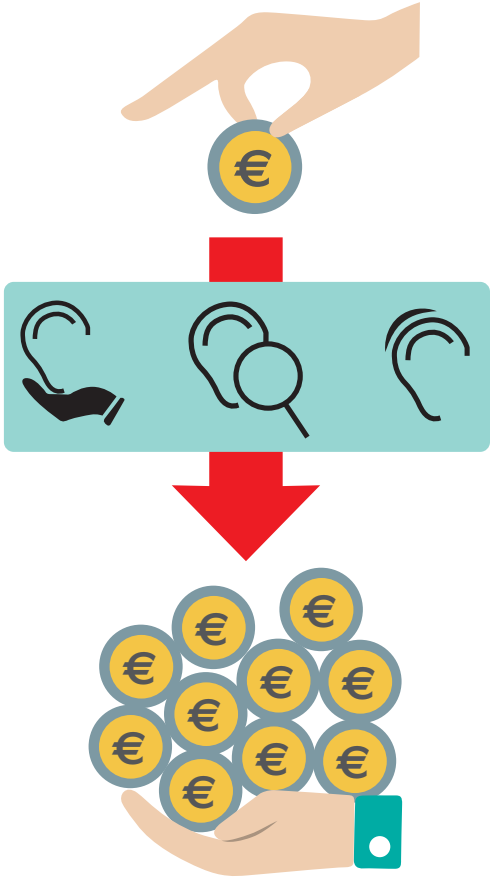

Pour couronner le tout, le patient n'a pas le droit de choisir lui-même son appareil. Dans les pays scandinaves, les appareils sont entièrement pris en charge. Dans certains pays, il y a une séparation entre l'achat d'un appareil auditif et les réglages et le suivi.

Les auteurs du rapport soulignent le fait que les enfants et les jeunes de moins de 26 ans bénéficient en général d'une meilleure prise en charge.
Le taux d'équipement est particulièrement bas en Pologne, seuls 18 % des malentendants sont équipés et 35 % en Italie.

Pour conclure le rapport, EFHOH donne des recommandations aux États :

- **Élaborer et adopter un plan d'action national et une stratégie sur la perte auditive et la surdité.**

Veiller à ce que les patients malentendants aient accès aux services de soins auditifs et de réadaptation pour leur permettre de poursuivre une vie pleine et indépendante.

a) La stratégie devra prévoir le remboursement/la fourniture d'appareils auditifs et une réhabilitation qui n'impose pas un fardeau excessif aux malentendants.
b) La stratégie doit être menée par les experts qui travaillent sur le terrain et qui sont en consultation directe avec les organisations de personnes malentendantes.
c) La stratégie devra définir le seuil de remboursement correspondant à correspondant à une perte auditive légère à modérée à 20 à 35 dB comme niveau minimum ou fonctionnel (compréhension de la parole dans le bruit).

- **Élaborer un plan pour accroître la sensibilisation à la perte auditive chez les personnes âgées.**

Recherche sur la perte auditive (y compris la recherche sur la prévention et la réadaptation) et produire des statistiques pertinentes pour améliorer le bien-être et l'indépendance.

Les auteurs rappellent que pour 1 € investi, l'État en gagne 10, car la personne malentendante bien appareillée reste en meilleure santé physique et mentale. Elle reste autonome.

Aisa Cleyet-Marel

Pour lire l'intégralité de ce rapport :
https://efhoh.org/hearing-reimbursement-report

André Y Dorine

Lorsqu'on est malentendant, aller au théâtre exige de sélectionner, les lieux, la programmation, les spectacles. Le hasard qui conduit à de belles surprises, n'a qu'un petit rôle à jouer.

Il est parfois, voire souvent nécessaire de compléter les informations lues sur le descriptif par un contact avec le lieu proposant la pièce : des spectacles annoncés sur-titrés peuvent l'être de façon partielle s'ils sont franco-quelque chose et bon nombre de spectacles conseillés au public malentendant car très visuels, se révèlent très et trop musicaux pour être pleinement appréciables. Vue l'énergie à dépenser en amont, il peut être tentant de renoncer.
Mais, de très belles pièces existent et confortent dans l'idée que le théâtre peut être parfaitement accessible et intégralement apprécié comme monsieur et madame Lambda et leurs enfants.

André y Dorine, de la compagnie espagnole Kulunka theatro en est l'illustration parfaite. Tout le spectacle se déroule sans aucune parole, sans aucune voix off, sans aucun mot écrit. Au risque d'aller vers la prétention et la mièvrerie à la fois, le seul langage utilisé est celui du cœur, des émotions. Le décor est minimaliste, le seul son est celui du violoncelle de Dorine et de la machine à écrire d'André. Les personnages sont interprétés par seulement une actrice et deux acteurs portant des gros masques à gros nez et à l'expression figée. Néanmoins par le jeu d'acteur, par la mise en scène, de nombreuses émotions émanent de leurs personnages : on rit franchement, on pleure doucement, on est surpris, parfois la gêne est présente, parfois la colère… le tout en une seule pièce d'une heure qu'on ne voit absolument pas passer.

André y Dorine

L'histoire est basique, simple : un couple, un peu usé par la routine instituée au fil des années, se chamaille, se taquine par agacement réciproque : Dorine donne de violents coups d'archet lorsqu'André écrit sur sa machine à écrire et André éprouve un malin plaisir à taper puissamment sur les touches de sa machine lorsque Dorine se met à jouer du violoncelle. Les deux se disputent l'attention de leur fils unique lorsqu'il leur rend visite, ce qui bien évidemment l'excède et le pousse à écourter ses passages au domicile parental.
Dorine est petit à petit mais inexorablement touchée par la maladie d'Alzheimer. André l'accompagnera alors au mieux de ses possibilités, renonçant parfois à lutter, ce que le fils admettra difficilement tout en mettant en place des solutions d'aide. L'amour unissant ces personnages qui s'était un peu effiloché, resurgit et se renforce au fur et à mesure de l'avancée de la maladie. L'évolution et les différentes étapes (déni, acceptation.) sont parfaitement décrites par des astuces scéniques.
Des flash-back, joués sur l'avant-scène permettent de comprendre l'histoire du couple, de cette famille ; ils offrent aussi une respiration bienvenue vu l'intensité des émotions et sentiments éprouvés. La forte empathie pour chacun des personnages à chaque moment de la pièce est indéniable.

Cette troupe réussit haut la main le pari fou de nous faire comprendre une histoire sans qu'un seul mot ne soit dit, ne soit écrit, « *simplement* » en suscitant la projection de nos propres émotions en communion avec les autres personnes du public.

Cette pièce m'a beaucoup touchée ; les joues étaient humides à la sortie, la parole rare au début du debriefing avec les amies puis plus fluide en se souvenant des situations burlesques, des moments très drôles.
Et surtout, j'ai eu le sentiment de pouvoir ENFIN profiter pleinement d'une pièce de théâtre, d'être à égalité avec toute personne du public (souriant et aux joues humides aussi !), de pouvoir discuter avec les autres personnes sans qu'elles aient besoin de m'expliquer des passages que je n'aurai pas saisi.
Une magnifique pièce par le contenu et par la forme permettant une parfaite accessibilité pour les personnes malentendantes sans que celles-ci n'aient à faire d'effort en amont ou pendant la pièce.

Gracias por todo André y Dorine !

Pour plus d'information :
https://kulunkateatro.com/fr/portfolio/andreetdorine

Rachel Poirier

Nos associations & sections

Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XVIIIe boîte n°83 | 15, passage Ramey | 75018 Paris
Sms : 07 55 51 24 33 | contact@surdifrance.org | www.surdifrance.org

Malentendants, devenus-sourds…

…ne restez plus seuls !

02 ASMA Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
11 bis, rue de Fère
02400 Château-Thierry
Tél. : 07 68 77 88 82 ou 06 78 06 79 27
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12 Aveyron
ARDDS MDA Claude Dangles
15 avenue Tarayre - 12000 Rodez
section.aveyron.ardds@gmail.com
https://www.ardds12.yo.fr
f

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
33, rue Emile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 07 49 10 22 00
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr - f

14 Oreille et Son Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen
Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
https://surdi15.wordpress.com - f

22 Section ARDDS 22 « La Bande Son »
15 bis, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25 Franche Comté
9, rue des pommiers - 25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
http://asso-sourdine.blogspot.fr - f

29 Surd'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr
contact.surdiroise@gmail.com
f

30 Surdi 30
70 A, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
www.surdi30.fr

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Bernard Descossy
7, rue d'En Séguret - 31590 Verfeil
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez Mme Valérie Brossard
26 bis, rue Romy Schneider
33600 Pessac
secretariat.ae33@gmail.com
f - t

34 Surdi 34
424, rue Louise Michel
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr - f

35 Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés
35000 Rennes
SMS : 06 65 62 94 59
contact@keditu.org
www.keditu.org - f

38 Section ARDDS 38 Malentendant 38
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
malentendant38@orange.fr
malentendant38.org

44 Section ARDDS 44 Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Espace Frédéric Mistral
4, allée des Baladins
49100 Angers
contact@surdi49.fr
http://surdi49.fr

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles - rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison Sport Santé
37, rue de l'Ermitage
50100 Cherbourg-en-Cotentin
f

53 Section ARDDS 53
Lecture Labiale et plus
lecturelabiale53@gmail.com
Tél. : 07 69 27 72 46

54 SurdiLorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 07 81 09 75 25
surdilorraine@gmail.com
www.surdilorraine.fr

56 Oreille-et-Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert
56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org
f

56 Section ARDDS 56 Bretagne - Morbihan
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
f

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
f

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 07 81 29 57 91
mieuxsentendre@sfr.fr
http://assomieuxsentendre.fr

63 Section ARDDS 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63 /
section ARDDS 63
16, rue jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64 Pyrénées
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv
10 bis, rue Jangot
69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative
et Citoyenne du XXe
Boîte n°82
18-20, rue Ramus - 75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
Tél. : 06 87 61 39 51
arddsidf@ardds.org
f

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 ANIC Association Nationale des Implantés Cochléaires
Siège social
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
21, rue Ronsard
91470 Limours
anic.association@orange
www.association-anic.fr - f

76 Surdi76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
association.surdi76@gmail.com

78 Durd'oreille
Secrétariat
5, avenue général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
http://www.durdoreille.fr

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél. : 06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

87 Section ARDDS 87 Haute-Vienne
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94 Fraternité pour la Communication des personnes Malentendantes du 94
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également 6 millions de malentendants sur f et